



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2023_03_012
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 30 MARS 2023**

**Date de
convocation :**

20 mars 2023

**Date de
publication de
l'ordre du jour :**

20 mars 2023

**Nombre de
conseillers :**

En exercice 52
Présents 39
Votants 48

Objet :

Approbation du
compte de gestion
2022 – Budget
principal CCVC

Le trente mars deux-mil-vingt-trois, vingt-heure, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Nadine Ninot.

Elle procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents (34 titulaires + 5 suppléants) :

Présidente : Nadine NINOT (Marines).

Titulaires : Mesdames et Messieurs Marcel ALLEGRE (Frémenville), Michel BAJARD (Cormeilles-en-Vexin), Stéphane BALAN (Frémécourt), Ludovic BAZOT (Le Bellay-en-Vexin), Christine BEIS (Cormeilles-en-Vexin), Nicolas BELANGE (Chars), Evelyne BOSSU (Chars), Jhony BOURGIN (Us), Catherine CARPENTIER (Grisy-les-Plâtres), Robert DE KERVEGUEN (Vigny), Maurice DELAHAYE (Le-Heaulme), Christine DELTRUC (Boissy l'Aillierie), Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Dominique FLAMENT (Guiry-en-Vexin), Catherine GENET (Marines), Philippe HOUDAILLE (Moussy), Isabelle JONCOUR-DANEL (Berville), Anne KEBE-SAURET (Cormeilles-en-Vexin), Marc LABROUSSE (Marines), Norbert LALLOYER (Longuesse), Angélique LEROYER (Marines), Jean LORINE (Marines), Stéphanie LOURTEL (Vigny), Ariane MARTIN (Chars), Alain MATEOS (Montgeroult), Chrystelle NOBLIA (Avernes), Jérôme OLIVIER (Neuilly-en-Vexin), Guy PARIS (Sagy), Jérémy PENTHER (Theuville), Michel RAZAFIMBELO (Haravilliers), Christophe ROCHE (Courcelles-sur-Viosne), Denis SARGERET (Théméricourt), Claude VAUTIER (Boissy l'Aillierie).

Suppléants (5) : Mesdames et Messieurs : Stephan BRACQ (Le Perchay), Laurent BUTTEAU (Brignancourt), François DEGORGE (Condécourt), Jérôme GUERIN (Cléry-en-Vexin), Myriam VAUTIER (Commeny).

Absents avec pouvoirs (9) :

Mesdames et Messieurs : Florent AMBROSINO (Santeuil) donne pouvoir à Philippe HOUDAILLE (Moussy), Aline BOUDIN (Sagy) donne pouvoir à Guy PARIS (Sagy), Pierre CHIARADIA (Gouzangrez) donne pouvoir à Myriam VAUTIER (Commeny), Michel DEJARDIN (Marines) donne pouvoir à Marc LABROUSSE (Marines), Michel GUIARD (Boissy l'Aillierie) donne pouvoir à Claude VAUTIER (Boissy l'Aillierie), Cathy LUCAS (Marines) donne pouvoir à Catherine GENET (Marines), Anne-Marie MAURICE (Seraincourt) donne pouvoir à Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Delphine QUILLET (Us) donne pouvoir à Jhony BOURGIN (Us), Emilie VALLET (Nucourt) donne pouvoir à Christine BEIS (Cormeilles-en-Vexin).

Absents (4) :

Mesdames et Messieurs : Philippe CHAUVET (Chars), Gilles MOLLAND (Bréançon), Patrick PELLETIER (Ableiges), Céline TRANCOSO (Ableiges).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.

Secrétaire de séance Anne KEBE-SAURET est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Madame la présidente soumet au vote le procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-1, L2121-31 et L. 1612-12 relatifs à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le Service de Gestion Comptable de Magny-en-Vexin et que le compte de gestion pour le budget communautaire établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la CCVC,

Considérant que les résultats du compte de gestion 2022 se présentent de la manière suivante :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Résultat	594 627,54 €	- 30 330,10 €	564 297,44 €

Le compte de gestion 2022 du budget communautaire fait apparaître des résultats propres à l'exercice 2022 identiques et concordants à ceux du compte administratif 2022.

Le conseil communautaire adopte la délibération à l'UNANIMITÉ.

Article 1 : Le conseil communautaire approuve le compte de gestion du Service de Gestion Comptable du budget communautaire pour l'exercice 2022, dont les écritures sont conformes au compte administratif du budget communautaire pour le même exercice.

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité ainsi qu'au service de gestion comptable de Magny-en-Vexin.

Et le secrétaire de séance, pour extrait conforme.

Nadine NINOT,



Présidente

La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2023_03_013
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 30 MARS 2023**

Date de convocation :

20 mars 2023

Le trente mars deux-mil-vingt-trois, vingt-heure, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Nadine Ninot.

Elle procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents (34 titulaires + 5 suppléants) :

Présidente : Nadine NINOT (Marines).

Date de publication de l'ordre du jour :

20 mars 2023

Titulaires : Mesdames et Messieurs Marcel ALLEGRE (Frémainville), Michel BAJARD (Cormeilles-en-Vexin), Stéphane BALAN (Frémécourt), Ludovic BAZOT (Le Bellay-en-Vexin), Christine BEIS (Cormeilles-en-Vexin), Nicolas BELANGE (Chars), Evelyne BOSSU (Chars), Jhony BOURGIN (Us), Catherine CARPENTIER (Grisy-les-Plâtres), Robert DE KERVEGUEN (Vigny), Maurice DELAHAYE (Le-Heaulme), Christine DELTRUC (Boissy l'Aillerie), Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Dominique FLAMENT (Guiry-en-Vexin), Catherine GENET (Marines), Philippe HOUDAILLE (Moussy), Isabelle JONCOUR-DANEL (Berville), Anne KEBE-SAURET (Cormeilles-en-Vexin), Marc LABROUSSE (Marines), Norbert LALLOYER (Longuesse), Angélique LEROYER (Marines), Jean LORINE (Marines), Stéphanie LOURTIL (Vigny), Ariane MARTIN (Chars), Alain MATEOS (Montgeroult), Chrystelle NOBLIA (Avernes), Jérôme OLIVIER (Neuilly-en-Vexin), Guy PARIS (Sagy), Jérémy PENTHER (Theuville), Michel RAZAFIMBELO (Haravilliers), Christophe ROCHE (Courcelles-sur-Viosne), Denis SARGERET (Théméricourt), Claude VAUTIER (Boissy l'Aillerie).

Nombre de conseillers :

En exercice 52
Présents 39
Votants 48

Suppléants (5) : Mesdames et Messieurs : Stephan BRACQ (Le Perchay), Laurent BUTTEAU (Brignancourt), François DEGORGE (Condécourt), Jérôme GUERIN (Cléry-en-Vexin), Myriam VAUTIER (Commeny).

Objet :

Approbation du
compte de gestion
2022 – Budget
annexe ZAE

Absents avec pouvoirs (9) :

Mesdames et Messieurs : Florent AMBROSINO (Santeuil) donne pouvoir à Philippe HOUDAILLE (Moussy), Aline BOUDIN (Sagy) donne pouvoir à Guy PARIS (Sagy), Pierre CHIARADIA (Gouzangrez) donne pouvoir à Myriam VAUTIER (Commeny), Michel DEJARDIN (Marines) donne pouvoir à Marc LABROUSSE (Marines), Michel GUIARD (Boissy l'Aillerie) donne pouvoir à Claude VAUTIER (Boissy l'Aillerie), Cathy LUCAS (Marines) donne pouvoir à Catherine GENET (Marines), Anne-Marie MAURICE (Seraincourt) donne pouvoir à Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Delphine QUILLANT (Us) donne pouvoir à Jhony BOURGIN (Us), Emilie VALLET (Nucourt) donne pouvoir à Christine BEIS (Cormeilles-en-Vexin).

Absents (4) :

Mesdames et Messieurs : Philippe CHAUVET (Chars), Gilles MOLLAND (Bréançon), Patrick PELLETIER (Ableiges), Céline TRANCOSO (Ableiges).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.

Secrétaire de séance Anne KEBE-SAURET est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Madame la présidente soumet au vote le procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-1, L2121-31 et L. 1612-12 relatifs à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le Service de Gestion Comptable de Magny-en-Vexin et que le compte de gestion pour le budget communautaire établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la CCVC,

Considérant que les résultats du compte de gestion 2022 se présentent de la manière suivante :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Résultat	153 092,37 €	261 206,68 €	414 299,05 €

Le compte de gestion 2022 du budget ZAE fait apparaître des résultats propres à l'exercice 2022 identiques et concordants à ceux du compte administratif 2022.

Le conseil communautaire adopte la délibération à l'UNANIMITÉ.

Article 1 : Le conseil communautaire approuve le compte de gestion du Service de Gestion Comptable du budget ZAE pour l'exercice 2022, dont les écritures sont conformes au compte administratif du budget ZAE pour le même exercice.

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité ainsi qu'au service de gestion comptable de Magny-en-Vexin.

Et le secrétaire de séance, pour extrait conforme.

Nadine NINOT,



Présidente

La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2023_03_014
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 30 MARS 2023**

Date de convocation :

20 mars 2023

Le trente mars deux-mil-vingt-trois, vingt-heure, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Nadine Ninot.

Elle procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents (34 titulaires + 5 suppléants) :

Présidente : Nadine NINOT (Marines).

Date de publication de l'ordre du jour :

20 mars 2023

Titulaires : Mesdames et Messieurs Marcel ALLEGRE (Frémainville), Michel BAJARD (Cormeilles-en-Vexin), Stéphane BALAN (Frémécourt), Ludovic BAZOT (Le Bellay-en-Vexin), Christine BEIS (Cormeilles-en-Vexin), Nicolas BELANGE (Chars), Evelyne BOSSU (Chars), Jhony BOURGIN (Us), Catherine CARPENTIER (Grisy-les-Plâtres), Robert DE KERVEGUEN (Vigny), Maurice DELAHAYE (Le-Heaulme), Christine DELTRUC (Boissy l'Aillerie), Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Dominique FLAMENT (Guiry-en-Vexin), Catherine GENET (Marines), Philippe HOUDAILLE (Moussy), Isabelle JONCOUR-DANEL (Berville), Anne KEBE-SAURET (Cormeilles-en-Vexin), Marc LABROUSSE (Marines), Norbert LALLOYER (Longuesse), Angélique LEROYER (Marines), Jean LORINE (Marines), Stéphanie LOURTIL (Vigny), Ariane MARTIN (Chars), Alain MATEOS (Montgeroult), Chrystelle NOBLIA (Avernes), Jérôme OLIVIER (Neuilly-en-Vexin), Guy PARIS (Sagy), Jérémy PENTHER (Theuville), Michel RAZAFIMBELO (Haravilliers), Christophe ROCHE (Courcelles-sur-Viosne), Denis SARGERET (Théméricourt), Claude VAUTIER (Boissy l'Aillerie).

Nombre de conseillers :

En exercice 52
Présents 39
Votants 48

Suppléants (5) : Mesdames et Messieurs : Stephan BRACQ (Le Perchay), Laurent BUTTEAU (Brignancourt), François DEGORGE (Condécourt), Jérôme GUERIN (Cléry-en-Vexin), Myriam VAUTIER (Commeny).

Objet :

Approbation du
compte de gestion
2022 – Budget
annexe
assainissement

Absents avec pouvoirs (9) :

Mesdames et Messieurs : Florent AMBROSINO (Santeuil) donne pouvoir à Philippe HOUDAILLE (Moussy), Aline BOUDIN (Sagy) donne pouvoir à Guy PARIS (Sagy), Pierre CHIARADIA (Gouzangrez) donne pouvoir à Myriam VAUTIER (Commeny), Michel DEJARDIN (Marines) donne pouvoir à Marc LABROUSSE (Marines), Michel GUIARD (Boissy l'Aillerie) donne pouvoir à Claude VAUTIER (Boissy l'Aillerie), Cathy LUCAS (Marines) donne pouvoir à Catherine GENET (Marines), Anne-Marie MAURICE (Seraincourt) donne pouvoir à Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Delphine QUILLET (Us) donne pouvoir à Jhony BOURGIN (Us), Emilie VALLET (Nucourt) donne pouvoir à Christine BEIS (Cormeilles-en-Vexin).

Absents (4) :

Mesdames et Messieurs : Philippe CHAUVET (Chars), Gilles MOLLAND (Bréançon), Patrick PELLETIER (Ableiges), Céline TRANCOSO (Ableiges).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.

Secrétaire de séance Anne KEBE-SAURET est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Madame la présidente soumet au vote le procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-1, L2121-31 et L. 1612-12 relatifs à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le Service de Gestion Comptable de Magny-en-Vexin et que le compte de gestion pour le budget ZAE établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la CCVC,

Considérant que les résultats du compte de gestion 2022 se présentent de la manière suivante :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Résultat	213 192,62 €	11 095,35 €	224 287,97 €

Le compte de gestion 2022 du budget assainissement fait apparaître des résultats propres à l'exercice 2022 identiques et concordants à ceux du compte administratif 2022.

Le conseil communautaire adopte la délibération à l'UNANIMITÉ.

Article 1 : Le conseil communautaire approuve le compte de gestion du Service de Gestion Comptable du budget assainissement pour l'exercice 2022, dont les écritures sont conformes au compte administratif du budget assainissement pour le même exercice.

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité ainsi qu'au service de gestion comptable de Magny-en-Vexin.

Et le secrétaire de séance, pour extrait conforme.

Nadine NINOT,



Présidente

La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2023_03_015
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 30 MARS 2023**

Date de convocation :

20 mars 2023

Le trente mars deux-mil-vingt-trois, vingt-heure, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Nadine Ninot.

Elle procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents (34 titulaires + 5 suppléants) :

Présidente : Nadine NINOT (Marines).

Date de publication de l'ordre du jour :

20 mars 2023

Titulaires : Mesdames et Messieurs Marcel ALLEGRE (Frémenville), Michel BAJARD (Cormeilles-en-Vexin), Stéphane BALAN (Frémécourt), Ludovic BAZOT (Le Bellay-en-Vexin), Christine BEIS (Cormeilles-en-Vexin), Nicolas BELANGE (Chars), Evelyne BOSSU (Chars), Jhony BOURGIN (Us), Catherine CARPENTIER (Grisy-les-Plâtres), Robert DE KERVEGUEN (Vigny), Maurice DELAHAYE (Le-Heulme), Christine DELTRUC (Boissy l'Aillierie), Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Dominique FLAMENT (Guiry-en-Vexin), Catherine GENET (Marines), Philippe HOUDAILLE (Moussy), Isabelle JONCOUR-DANEL (Berville), Anne KEBE-SAURET (Cormeilles-en-Vexin), Marc LABROUSSE (Marines), Norbert LALLOYER (Longuesse), Angélique LEROYER (Marines), Jean LORINE (Marines), Stéphanie LOURTEL (Vigny), Ariane MARTIN (Chars), Alain MATEOS (Montgeroult), Chrystelle NOBLIA (Avernes), Jérôme OLIVIER (Neuilly-en-Vexin), Guy PARIS (Sagy), Jérémie PENTHER (Theuville), Michel RAZAFIMBELO (Haravilliers), Christophe ROCHE (Courcelles-sur-Viosne), Denis SARGERET (Théméricourt), Claude VAUTIER (Boissy l'Aillierie).

Nombre de conseillers :

En exercice 52
Présents 38
Votants 47

Suppléants (5) : Mesdames et Messieurs : Stephan BRACQ (Le Perchay), Laurent BUTTEAU (Brignancourt), François DEGORGE (Condécourt), Jérôme GUERIN (Cléry-en-Vexin), Myriam VAUTIER (Commeny).

Objet :

Approbation du compte administratif 2022 – Budget principal

Absents avec pouvoirs (9) :

Mesdames et Messieurs : Florent AMBROSINO (Santeuil) donne pouvoir à Philippe HOUDAILLE (Moussy), Aline BOUDIN (Sagy) donne pouvoir à Guy PARIS (Sagy), Pierre CHIARADIA (Gouzangrez) donne pouvoir à Myriam VAUTIER (Commeny), Michel DEJARDIN (Marines) donne pouvoir à Marc LABROUSSE (Marines), Michel GUIARD (Boissy l'Aillierie) donne pouvoir à Claude VAUTIER (Boissy l'Aillierie), Cathy LUCAS (Marines) donne pouvoir à Catherine GENET (Marines), Anne-Marie MAURICE (Seraincourt) donne pouvoir à Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Delphine QUILLET (Us) donne pouvoir à Jhony BOURGIN (Us), Emilie VALLET (Nucourt) donne pouvoir à Christine BEIS (Cormeilles-en-Vexin).

Absents (4) :

Mesdames et Messieurs : Philippe CHAUVET (Chars), Gilles MOLLAND (Bréançon), Patrick PELLETIER (Ableiges), Céline TRANCOSO (Ableiges).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.

Secrétaire de séance Anne KEBE-SAURET est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Madame la présidente soumet au vote le procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-12 relatif à l'arrêté des comptes de l'EPCI par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif après transmission du compte de gestion par le comptable public,

Considérant que le compte administratif est un relevé exhaustif des opérations financières, en recette et en dépense, réalisées dans un exercice comptable donné,

Considérant que Mme la présidente ne peut pas prendre part au vote et qu'elle se retire de la salle à ce moment-là,

Considérant qu'il convient de nommer un président de séance pour le vote du compte administratif,

Considérant que Monsieur Philippe Houdaille est nommé président de séance pour le vote du compte administratif,

Considérant que le compte administratif 2022 du budget communautaire s'établit comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	10 073 011,21 €	1 897 614,45 €	11 970 625,66 €
Dépenses	9 478 083,67 €	1 927 944,55 €	11 406 028,22 €
Résultat	594 927,54 €	- 30 330,10 €	564 597,44 €

Le conseil communautaire adopte la délibération à l'UNANIMITÉ.

Article 1 : Le conseil communautaire approuve le compte administratif 2022 de l'ordonnateur pour le budget communautaire comme indiqué ci-dessus.

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité ainsi qu'au Service de Gestion Comptable de Magny-en-Vexin.

Et le secrétaire de séance, pour extrait conforme.

Nadine NINOT,



Présidente

La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2023_03_016
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 30 MARS 2023**

Date de convocation :

20 mars 2023

Date de publication de l'ordre du jour :

20 mars 2023

Nombre de conseillers :

En exercice 52
Présents 38
Votants 47

Objet :

Approbation du compte administratif 2022 – Budget annexe ZAE

Le trente mars deux-mil-vingt-trois, vingt-heure, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Nadine Ninot.

Elle procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents (34 titulaires + 5 suppléants) :

Présidente : Nadine NINOT (Marines).

Titulaires : Mesdames et Messieurs Marcel ALLEGRE (Frémainville), Michel BAJARD (Cormeilles-en-Vexin), Stéphane BALAN (Frémécourt), Ludovic BAZOT (Le Bellay-en-Vexin), Christine BEIS (Cormeilles-en-Vexin), Nicolas BELANGE (Chars), Evelyne BOSSU (Chars), Jhony BOURGIN (Us), Catherine CARPENTIER (Grisy-les-Plâtres), Robert DE KERVEGUEN (Vigny), Maurice DELAHAYE (Le-Heaulme), Christine DELTRUC (Boissy l'Aillerie), Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Dominique FLAMENT (Guiry-en-Vexin), Catherine GENET (Marines), Philippe HOUDAILLE (Moussy), Isabelle JONCOUR-DANEL (Berville), Anne KEBE-SAURET (Cormeilles-en-Vexin), Marc LABROUSSE (Marines), Norbert LALLOYER (Longuesse), Angélique LEROYER (Marines), Jean LORINE (Marines), Stéphanie LOURTEL (Vigny), Ariane MARTIN (Chars), Alain MATEOS (Montgeroult), Chrystelle NOBLIA (Avernes), Jérôme OLIVIER (Neuilly-en-Vexin), Guy PARIS (Sagy), Jérôme PENTHER (Theuville), Michel RAZAFIMBELO (Haravilliers), Christophe ROCHE (Courcelles-sur-Viosne), Denis SARGERET (Théméricourt), Claude VAUTIER (Boissy l'Aillerie).

Suppléants (5) : Mesdames et Messieurs : Stephan BRACQ (Le Perchay), Laurent BUTTEAU (Brignancourt), François DEGORGE (Condécourt), Jérôme GUERIN (Cléry-en-Vexin), Myriam VAUTIER (Commeny).

Absents avec pouvoirs (9) :

Mesdames et Messieurs : Florent AMBROSINO (Santeuil) donne pouvoir à Philippe HOUDAILLE (Moussy), Aline BOUDIN (Sagy) donne pouvoir à Guy PARIS (Sagy), Pierre CHIARADIA (Gouzangrez) donne pouvoir à Myriam VAUTIER (Commeny), Michel DEJARDIN (Marines) donne pouvoir à Marc LABROUSSE (Marines), Michel GUIARD (Boissy l'Aillerie) donne pouvoir à Claude VAUTIER (Boissy l'Aillerie), Cathy LUCAS (Marines) donne pouvoir à Catherine GENET (Marines), Anne-Marie MAURICE (Seraincourt) donne pouvoir à Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Delphine QUILLET (Us) donne pouvoir à Jhony BOURGIN (Us), Emilie VALLET (Nucourt) donne pouvoir à Christine BEIS (Cormeilles-en-Vexin).

Absents (4) :

Mesdames et Messieurs : Philippe CHAUVET (Chars), Gilles MOLLAND (Bréançon), Patrick PELLETIER (Ableiges), Céline TRANCOSO (Ableiges).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.

Secrétaire de séance Anne KEBE-SAURET est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Madame la présidente soumet au vote le procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-12 relatif à l'arrêté des comptes de l'EPCI par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif après transmission du compte de gestion par le comptable public,

Considérant que le compte administratif est un relevé exhaustif des opérations financières, en recette et en dépense, réalisées dans un exercice comptable donné,

Considérant que Mme la présidente ne peut pas prendre part au vote et qu'elle se retire de la salle à ce moment-là,

Considérant qu'il convient de nommer un président de séance pour le vote du compte administratif,

Considérant que Monsieur Philippe Houdaille est nommé président de séance pour le vote du compte administratif,

Considérant que le compte administratif 2022 du budget annexe ZAE s'établit comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	348 382,85 €	498 421,13 €	846 803,98 €
Dépenses	195 290,48 €	237 214,45 €	432 504,93 €
Résultat	153 092,37 €	261 206,68 €	414 299,05 €

Le conseil communautaire adopte la délibération à l'UNANIMITÉ.

Article 1 : Le conseil communautaire approuve le compte administratif 2022 de l'ordonnateur pour le budget ZAE comme indiqué ci-dessus.

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité ainsi qu'au Service de Gestion Comptable de Magny-en-Vexin.

Et le secrétaire de séance, pour extrait conforme.

Nadine NINOT,



Présidente

La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2023_03_017 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 30 MARS 2023

Date de convocation :

20 mars 2023

Date de publication de l'ordre du jour :

20 mars 2023

Nombre de conseillers :

En exercice 52
Présents 38
Votants 47

Objet :

Approbation du compte administratif 2022 – Budget annexe assainissement

Le trente mars deux-mil-vingt-trois, vingt-heure, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Nadine Ninot.

Elle procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents (34 titulaires + 5 suppléants) :

Présidente : Nadine NINOT (Marines).

Titulaires : Mesdames et Messieurs Marcel ALLEGRE (Frémainville), Michel BAJARD (Cormeilles-en-Vexin), Stéphane BALAN (Frémécourt), Ludovic BAZOT (Le Bellay-en-Vexin), Christine BEIS (Cormeilles-en-Vexin), Nicolas BELANGE (Chars), Evelyne BOSSU (Chars), Jhony BOURGIN (Us), Catherine CARPENTIER (Grisy-les-Plâtres), Robert DE KERVEGUEN (Vigny), Maurice DELAHAYE (Le-Heaulme), Christine DELTRUC (Boissy l'Aillerie), Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Dominique FLAMENT (Guiry-en-Vexin), Catherine GENET (Marines), Philippe HOUDAILLE (Moussy), Isabelle JONCOUR-DANEL (Berville), Anne KEBE-SAURET (Cormeilles-en-Vexin), Marc LABROUSSE (Marines), Norbert LALLOYER (Longuesse), Angélique LEROYER (Marines), Jean LORINE (Marines), Stéphanie LOURTEL (Vigny), Ariane MARTIN (Chars), Alain MATEOS (Montgeroult), Chrystelle NOBLIA (Avernes), Jérôme OLIVIER (Neuilly-en-Vexin), Guy PARIS (Sagy), Jérôme PENTHER (Theuville), Michel RAZAFIMBELO (Haravilliers), Christophe ROCHE (Courcelles-sur-Viosne), Denis SARGERET (Théméricourt), Claude VAUTIER (Boissy l'Aillerie).

Suppléants (5) : Mesdames et Messieurs : Stephan BRACQ (Le Perchay), Laurent BUTTEAU (Brignancourt), François DEGORGE (Condécourt), Jérôme GUERIN (Cléry-en-Vexin), Myriam VAUTIER (Commeny).

Absents avec pouvoirs (9) :

Mesdames et Messieurs : Florent AMBROSINO (Santeuil) donne pouvoir à Philippe HOUDAILLE (Moussy), Aline BOUDIN (Sagy) donne pouvoir à Guy PARIS (Sagy), Pierre CHIARADIA (Gouzangrez) donne pouvoir à Myriam VAUTIER (Commeny), Michel DEJARDIN (Marines) donne pouvoir à Marc LABROUSSE (Marines), Michel GUIARD (Boissy l'Aillerie) donne pouvoir à Claude VAUTIER (Boissy l'Aillerie), Cathy LUCAS (Marines) donne pouvoir à Catherine GENET (Marines), Anne-Marie MAURICE (Seraincourt) donne pouvoir à Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Delphine QUILLENT (Us) donne pouvoir à Jhony BOURGIN (Us), Emilie VALLET (Nucourt) donne pouvoir à Christine BEIS (Cormeilles-en-Vexin).

Absents (4) :

Mesdames et Messieurs : Philippe CHAUVET (Chars), Gilles MOLLAND (Bréançon), Patrick PELLETIER (Ableiges), Céline TRANCOSO (Ableiges).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.

Secrétaire de séance Anne KEBE-SAURET est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Madame la présidente soumet au vote le procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-12 relatif à l'arrêté des comptes de l'EPCI par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif après transmission du compte de gestion par le comptable public,

Considérant que le compte administratif est un relevé exhaustif des opérations financières, en recette et en dépense, réalisées dans un exercice comptable donné,

Considérant que Mme la présidente ne peut pas prendre part au vote et qu'elle se retire de la salle à ce moment-là,

Considérant qu'il convient de nommer un président de séance pour le vote du compte administratif,

Considérant que Monsieur Philippe Houdaille est nommé président de séance pour le vote du compte administratif,

Considérant que le compte administratif 2022 du budget assainissement s'établit comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	225 749,62 €	24 469,63 €	250 219,25 €
Dépenses	12 557,00 €	13 374,28 €	25 931,28 €
Résultat	213 192,62 €	11 095,35 €	224 287,97 €



Le conseil communautaire adopte la délibération à l'UNANIMITÉ.

Article 1 : Le conseil communautaire approuve le compte administratif 2022 de l'ordonnateur pour le budget assainissement comme indiqué ci-dessus.

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité ainsi qu'au Service de Gestion Comptable de Magny-en-Vexin.

Et le secrétaire de séance, pour extrait conforme.

Nadine NINOT,



Présidente

La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2023_03_018
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 30 MARS 2023**

Date de convocation :

20 mars 2023

Date de publication de l'ordre du jour :

20 mars 2023

Nombre de conseillers :

En exercice 52
Présents 39
Votants 48

Objet :

Affectation des résultats 2022 sur exercice 2023 Budget principal CCVC

Le trente mars deux-mil-vingt-trois, vingt-heure, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Nadine Ninot.

Elle procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents (34 titulaires + 5 suppléants) :

Présidente : Nadine NINOT (Marines).

Titulaires : Mesdames et Messieurs Marcel ALLEGRE (Frémainville), Michel BAJARD (Cormeilles-en-Vexin), Stéphane BALAN (Frémécourt), Ludovic BAZOT (Le Bellay-en-Vexin), Christine BEIS (Cormeilles-en-Vexin), Nicolas BELANGE (Chars), Evelyne BOSSU (Chars), Jhony BOURGIN (Us), Catherine CARPENTIER (Grisy-les-Plâtres), Robert DE KERVEGUEN (Vigny), Maurice DELAHAYE (Le-Heaulme), Christine DELTRUC (Boissy l'Aillerie), Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Dominique FLAMENT (Guiry-en-Vexin), Catherine GENET (Marines), Philippe HOUDAILLE (Moussy), Isabelle JONCOUR-DANEL (Berville), Anne KEBE-SAURET (Cormeilles-en-Vexin), Marc LABROUSSE (Marines), Norbert LALLOYER (Longuesse), Angélique LEROYER (Marines), Jean LORINE (Marines), Stéphanie LOURTEL (Vigny), Ariane MARTIN (Chars), Alain MATEOS (Montgeroult), Chrystelle NOBLIA (Avernes), Jérôme OLIVIER (Neuilly-en-Vexin), Guy PARIS (Sagy), Jérôme PENTHER (Theuville), Michel RAZAFIMBELO (Haravilliers), Christophe ROCHE (Courcelles-sur-Viosne), Denis SARGERET (Théméricourt), Claude VAUTIER (Boissy l'Aillerie).

Suppléants (5) : Mesdames et Messieurs : Stephan BRACQ (Le Perchay), Laurent BUTTEAU (Brignancourt), François DEGORGE (Condécourt), Jérôme GUERIN (Cléry-en-Vexin), Myriam VAUTIER (Commeny).

Absents avec pouvoirs (9) :

Mesdames et Messieurs : Florent AMBROSINO (Santeuil) donne pouvoir à Philippe HOUDAILLE (Moussy), Aline BOUDIN (Sagy) donne pouvoir à Guy PARIS (Sagy), Pierre CHIARADIA (Gouzangrez) donne pouvoir à Myriam VAUTIER (Commeny), Michel DEJARDIN (Marines) donne pouvoir à Marc LABROUSSE (Marines), Michel GUIARD (Boissy l'Aillerie) donne pouvoir à Claude VAUTIER (Boissy l'Aillerie), Cathy LUCAS (Marines) donne pouvoir à Catherine GENET (Marines), Anne-Marie MAURICE (Seraincourt) donne pouvoir à Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Delphine QUILLET (Us) donne pouvoir à Jhony BOURGIN (Us), Emilie VALLET (Nucourt) donne pouvoir à Christine BEIS (Cormeilles-en-Vexin).

Absents (4) :

Mesdames et Messieurs : Philippe CHAUVET (Chars), Gilles MOLLAND (Bréançon), Patrick PELLETIER (Ableiges), Céline TRANCOSO (Ableiges).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.

Secrétaire de séance Anne KEBE-SAURET est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Madame la présidente soumet au vote le procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-5 disposant que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos est affecté par l'organe délibérant après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif,

Considérant qu'il convient d'affecter les résultats comptables dégagés selon les règles de l'instruction comptable M57,

Considérant que les résultats comptables obtenus en 2022 sont les suivants :

AFFECTATION DE RESULTAT 2022

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (1)		503 670,05 C	1 092 475,49 C	- C	1 092 475,49 C	503 670,05 C
Opérations de l'exercice	9 478 083,67 C	9 569 341,16 C	835 469,06 C	1 897 614,45 C	10 313 552,73 C	11 466 955,61 C
Totaux	9 478 083,67 C	10 073 011,21 C	1 927 944,55 C	1 897 614,45 C	11 406 028,22 C	11 970 625,66 C
Résultat de clôture (=CA)		594 927,54 C	30 330,10 C			564 597,44 C

	DEFICIT	EXCEDENT	
Résultat de clôture en SI	30 330,10 C	- C	
RAR en dépenses	- C		
RAR en recettes	- C		
Besoin de financement	30 330,10 C		au compte 001 Investissement dépenses
Excédent de financement		0,00 C	au compte 001 solde d'exécution Investissement reporté

1° Considérant l'excédent de fonctionnement décide d'affecter la somme de

30 330,10 C	au compte 1068 Investissement avec émission de titre de recette
564 597,44 C	au compte 002 Excédent fonctionnement reporté

Considérant l'excédent de fonctionnement,

Le conseil communautaire adopte la délibération à l'UNANIMITÉ.

Article 1 : Décide d'affecter la somme 30 330, 10 € au compte 1068 Investissement avec émission de titre de recette, et la somme de 564 597, 44 € au compte 002 Excédent fonctionnement reporté.

Article 2 : Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Article 3 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité ainsi qu'au service de gestion comptable de Magny-en-Vexin.

Et le secrétaire de séance, pour extrait conforme.

Nadine NINOT,

Présidente

La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2023_03_019
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 30 MARS 2023**

Date de convocation :

20 mars 2023

Date de publication de l'ordre du jour :

20 mars 2023

Nombre de conseillers :

En exercice 52
Présents 39
Votants 48

Objet :

Affectation des résultats 2022 sur exercice 2023 Budget annexe ZAE

Le trente mars deux-mil-vingt-trois, vingt-heure, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Nadine Ninot.

Elle procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents (34 titulaires + 5 suppléants) :

Présidente : Nadine NINOT (Marines).

Titulaires : Mesdames et Messieurs Marcel ALLEGRE (Frémainville), Michel BAJARD (Cormeilles-en-Vexin), Stéphane BALAN (Frémécourt), Ludovic BAZOT (Le Bellay-en-Vexin), Christine BEIS (Cormeilles-en-Vexin), Nicolas BELANGE (Chars), Evelyne BOSSU (Chars), Jhony BOURGIN (Us), Catherine CARPENTIER (Grisy-les-Plâtres), Robert DE KERVEGUEN (Vigny), Maurice DELAHAYE (Le-Heaulme), Christine DELTRUC (Boissy l'Aillierie), Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Dominique FLAMENT (Guiry-en-Vexin), Catherine GENET (Marines), Philippe HOUDAILLE (Moussy), Isabelle JONCOUR-DANEL (Berville), Anne KEBE-SAURET (Cormeilles-en-Vexin), Marc LABROUSSE (Marines), Norbert LALLOYER (Longuesse), Angélique LEROYER (Marines), Jean LORINE (Marines), Stéphanie LOURTIL (Vigny), Ariane MARTIN (Chars), Alain MATEOS (Montgeroult), Chrystelle NOBLIA (Avernes), Jérôme OLIVIER (Neuilly-en-Vexin), Guy PARIS (Sagy), Jérémie PENTHER (Theuville), Michel RAZAFIMBELO (Haravilliers), Christophe ROCHE (Courcelles-sur-Viosne), Denis SARGERET (Théméricourt), Claude VAUTIER (Boissy l'Aillierie).

Suppléants (5) : Mesdames et Messieurs : Stephan BRACQ (Le Perchay), Laurent BUTTEAU (Brignancourt), François DEGORGE (Condécourt), Jérôme GUERIN (Cléry-en-Vexin), Myriam VAUTIER (Commeny).

Absents avec pouvoirs (9) :

Mesdames et Messieurs : Florent AMBROSINO (Santeuil) donne pouvoir à Philippe HOUDAILLE (Moussy), Aline BOUDIN (Sagy) donne pouvoir à Guy PARIS (Sagy), Pierre CHIARADIA (Gouzangrez) donne pouvoir à Myriam VAUTIER (Commeny), Michel DEJARDIN (Marines) donne pouvoir à Marc LABROUSSE (Marines), Michel GUIARD (Boissy l'Aillierie) donne pouvoir à Claude VAUTIER (Boissy l'Aillierie), Cathy LUCAS (Marines) donne pouvoir à Catherine GENET (Marines), Anne-Marie MAURICE (Seraincourt) donne pouvoir à Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Delphine QUILLET (Us) donne pouvoir à Jhony BOURGIN (Us), Emilie VALLET (Nuécourt) donne pouvoir à Christine BEIS (Cormeilles-en-Vexin).

Absents (4) :

Mesdames et Messieurs : Philippe CHAUVET (Chars), Gilles MOLLAND (Bréançon), Patrick PELLETIER (Ableiges), Céline TRANCOSO (Ableiges).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.

Secrétaire de séance Anne KEBE-SAURET est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Madame la présidente soumet au vote le procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2023_03_020 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 30 MARS 2023

<u>Date de convocation :</u>	Le trente mars deux-mil-vingt-trois, vingt-heure, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Nadine Ninot.
20 mars 2023	Elle procède à l'appel des conseillers :
	<u>Etaient présents (34 titulaires + 5 suppléants) :</u>
	<u>Présidente :</u> Nadine NINOT (Marines).
<u>Date de publication de l'ordre du jour :</u>	<u>Titulaires :</u> Mesdames et Messieurs Marcel ALLEGRE (Frémainville), Michel BAJARD (Cormeilles-en-Vexin), Stéphane BALAN (Frémécourt), Ludovic BAZOT (Le Bellay-en-Vexin), Christine BEIS (Cormeilles-en-Vexin), Nicolas BELANGE (Chars), Evelyne BOSSU (Chars), Jhony BOURGIN (Us), Catherine CARPENTIER (Grisy-les-Plâtres), Robert DE KERVEGUEN (Vigny), Maurice DELAHAYE (Le-Heaulme), Christine DELTRUC (Boissy l'Aillierie), Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Dominique FLAMENT (Guiry-en-Vexin), Catherine GENET (Marines), Philippe HOUDAILLE (Moussy), Isabelle JONCOUR-DANEL (Berville), Anne KEBE-SAURET (Cormeilles-en-Vexin), Marc LABROUSSE (Marines), Norbert LALLOYER (Longuesse), Angélique LEROYER (Marines), Jean LORINE (Marines), Stéphanie LOURTIL (Vigny), Ariane MARTIN (Chars), Alain MATEOS (Montgeroult), Chrystelle NOBLIA (Avernes), Jérôme OLIVIER (Neuilly-en-Vexin), Guy PARIS (Sagy), Jérémie PENTHER (Theuville), Michel RAZAFIMBELO (Haravilliers), Christophe ROCHE (Courcelles-sur-Viosne), Denis SARGERET (Théméricourt), Claude VAUTIER (Boissy l'Aillierie).
20 mars 2023	
<u>Nombre de conseillers :</u>	<u>Suppléants (5) :</u> Mesdames et Messieurs : Stephan BRACQ (Le Perchay), Laurent BUTTEAU (Brignancourt), François DEGORGE (Condécourt), Jérôme GUERIN (Cléry-en-Vexin), Myriam VAUTIER (Commeny).
En exercice 52	
Présents 39	
Votants 48	
<u>Objet :</u>	<u>Absents avec pouvoirs (9) :</u>
Affectation des résultats 2022 sur exercice 2023 Budget annexe assainissement	Mesdames et Messieurs : Florent AMBROSINO (Santeuil) donne pouvoir à Philippe HOUDAILLE (Moussy), Aline BOUDIN (Sagy) donne pouvoir à Guy PARIS (Sagy), Pierre CHIARADIA (Gouzangrez) donne pouvoir à Myriam VAUTIER (Commeny), Michel DEJARDIN (Marines) donne pouvoir à Marc LABROUSSE (Marines), Michel GUIARD (Boissy l'Aillierie) donne pouvoir à Claude VAUTIER (Boissy l'Aillierie), Cathy LUCAS (Marines) donne pouvoir à Catherine GENET (Marines), Anne-Marie MAURICE (Seraincourt) donne pouvoir à Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Delphine QUILLET (Us) donne pouvoir à Jhony BOURGIN (Us), Emilie VALLET (Nucourt) donne pouvoir à Christine BEIS (Cormeilles-en-Vexin).
	<u>Absents (4) :</u>
	Mesdames et Messieurs : Philippe CHAUVET (Chars), Gilles MOLLAND (Bréançon), Patrick PELLETIER (Ableiges), Céline TRANCOSO (Ableiges).
	Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.
	<u>Secrétaire de séance</u> Anne KEBE-SAURET est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.
	Madame la présidente soumet au vote le procès-verbal de la séance précédente.
	Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2023_03_021
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 30 MARS 2023**

Date de convocation :

20 mars 2023

Date de publication de l'ordre du jour :

20 mars 2023

Nombre de conseillers :

En exercice	52
Présents	39
Votants	48

Objet :

Provisions pour créances douteuses

Le trente mars deux-mil-vingt-trois, vingt-heure, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Nadine Ninot.

Elle procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents (34 titulaires + 5 suppléants) :

Présidente : Nadine NINOT (Marines).

Titulaires : Mesdames et Messieurs Marcel ALLEGRE (Frémainville), Michel BAJARD (Cormeilles-en-Vexin), Stéphane BALAN (Frémécourt), Ludovic BAZOT (Le Bellay-en-Vexin), Christine BEIS (Cormeilles-en-Vexin), Nicolas BELANGE (Chars), Evelynne BOSSU (Chars), Jhony BOURGIN (Us), Catherine CARPENTIER (Grisy-les-Plâtres), Robert DE KERVEGUEN (Vigny), Maurice DELAHAYE (Le-Heaulme), Christine DELTRUC (Boissy l'Aillierie), Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Dominique FLAMENT (Guiry-en-Vexin), Catherine GENET (Marines), Philippe HOUDAILLE (Moussy), Isabelle JONCOUR-DANEL (Berville), Anne KEBE-SAURET (Cormeilles-en-Vexin), Marc LABROUSSE (Marines), Norbert LALLOYER (Longuesse), Angélique LEROYER (Marines), Jean LORINE (Marines), Stéphanie LOURTIL (Vigny), Ariane MARTIN (Chars), Alain MATEOS (Montgeroult), Chrystelle NOBLIA (Avernes), Jérôme OLIVIER (Neuilly-en-Vexin), Guy PARIS (Sagy), Jérémie PENTHER (Theuville), Michel RAZAFIMBELO (Haravilliers), Christophe ROCHE (Courcelles-sur-Viosne), Denis SARGERET (Théméricourt), Claude VAUTIER (Boissy l'Aillierie).

Suppléants (5) : Mesdames et Messieurs : Stephan BRACQ (Le Perchay), Laurent BUTTEAU (Brignancourt), François DEGORGE (Condécourt), Jérôme GUERIN (Cléry-en-Vexin), Myriam VAUTIER (Commeny).

Absents avec pouvoirs (9) :

Mesdames et Messieurs : Florent AMBROSINO (Santeuil) donne pouvoir à Philippe HOUDAILLE (Moussy), Aline BOUDIN (Sagy) donne pouvoir à Guy PARIS (Sagy), Pierre CHIARADIA (Gouzangrez) donne pouvoir à Myriam VAUTIER (Commeny), Michel DEJARDIN (Marines) donne pouvoir à Marc LABROUSSE (Marines), Michel GUIARD (Boissy l'Aillierie) donne pouvoir à Claude VAUTIER (Boissy l'Aillierie), Cathy LUCAS (Marines) donne pouvoir à Catherine GENET (Marines), Anne-Marie MAURICE (Seraincourt) donne pouvoir à Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Delphine QUILLET (Us) donne pouvoir à Jhony BOURGIN (Us), Emilie VALLET (Nucourt) donne pouvoir à Christine BEIS (Cormeilles-en-Vexin).

Absents (4) :

Mesdames et Messieurs : Philippe CHAUVET (Chars), Gilles MOLLAND (Bréançon), Patrick PELLETIER (Ableiges), Céline TRANCOSO (Ableiges).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.

Secrétaire de séance Anne KEBE-SAURET est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Madame la présidente soumet au vote le procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre de la norme M 57, le comptable de Magny en Vexin demande à ce que les créances supérieures à deux ans fassent l'objet d'une provision. Dans le cadre commun, la provision est semi budgétaire et impose une seule dépense.

Le conseil communautaire adopte la délibération à l'UNANIMITÉ.

Article 1 : Décide d'inscrire les provisions ci-dessous pour créances douteuses :

Budget CCVC		
Chapitre	Compte	Montant
65- autres charges de gestion courante	6542- Créances éteintes	9000 €

Budget ZAE		
Chapitre	Compte	Montant
68- Dotations aux provisions et dépréciation	6817- Dotations pour dépréciations des actifs courants	22 000 €

Budget Assainissement		
Chapitre	Compte	Montant
67- Charges exceptionnelles	673- Titres annulés	35 000 €

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité, ainsi qu'au service de gestion comptable de Magny-en-Vexin.

Et le secrétaire de séance, pour extrait conforme.

Nadine NINOT,

Présidente

La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2023_03_022
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 30 MARS 2023**

Date de convocation :

20 mars 2023

Date de publication de l'ordre du jour :

20 mars 2023

Nombre de conseillers :

En exercice 52
Présents 39
Votants 48

Objet :

Vote des taux de fiscalité

Le trente mars deux-mil-vingt-trois, vingt-heure, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Nadine Ninot.

Elle procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents (34 titulaires + 5 suppléants) :

Présidente : Nadine NINOT (Marines).

Titulaires : Mesdames et Messieurs Marcel ALLEGRE (Frémainville), Michel BAJARD (Cormeilles-en-Vexin), Stéphane BALAN (Frémécourt), Ludovic BAZOT (Le Bellay-en-Vexin), Christine BEIS (Cormeilles-en-Vexin), Nicolas BELANGE (Chars), Evelyne BOSSU (Chars), Jhony BOURGIN (Us), Catherine CARPENTIER (Grisy-les-Plâtres), Robert DE KERVEGUEN (Vigny), Maurice DELAHAYE (Le-Heaulme), Christine DELTRUC (Boissy l'Aillierie), Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Dominique FLAMENT (Guiry-en-Vexin), Catherine GENET (Marines), Philippe HOUDAILLE (Moussy), Isabelle JONCOUR-DANEL (Berville), Anne KEBE-SAURET (Cormeilles-en-Vexin), Marc LABROUSSE (Marines), Norbert LALLOYER (Longuesse), Angélique LEROYER (Marines), Jean LORINE (Marines), Stéphanie LOURTIL (Vigny), Ariane MARTIN (Chars), Alain MATEOS (Montgeroult), Chrystelle NOBLIA (Avernes), Jérôme OLIVIER (Neuilly-en-Vexin), Guy PARIS (Sagy), Jérémie PENTHER (Theuville), Michel RAZAFIMBELO (Haravilliers), Christophe ROCHE (Courcelles-sur-Viosne), Denis SARGERET (Théméricourt), Claude VAUTIER (Boissy l'Aillierie).

Suppléants (5) : Mesdames et Messieurs : Stephan BRACQ (Le Perchay), Laurent BUTTEAU (Brignancourt), François DEGORGE (Condécourt), Jérôme GUERIN (Cléry-en-Vexin), Myriam VAUTIER (Commeny).

Absents avec pouvoirs (9) :

Mesdames et Messieurs : Florent AMBROSINO (Santeuil) donne pouvoir à Philippe HOUDAILLE (Moussy), Aline BOUDIN (Sagy) donne pouvoir à Guy PARIS (Sagy), Pierre CHIARADIA (Gouzangrez) donne pouvoir à Myriam VAUTIER (Commeny), Michel DEJARDIN (Marines) donne pouvoir à Marc LABROUSSE (Marines), Michel GUIARD (Boissy l'Aillierie) donne pouvoir à Claude VAUTIER (Boissy l'Aillierie), Cathy LUCAS (Marines) donne pouvoir à Catherine GENET (Marines), Anne-Marie MAURICE (Seraincourt) donne pouvoir à Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Delphine QUILLET (Us) donne pouvoir à Jhony BOURGIN (Us), Emilie VALLET (Nucourt) donne pouvoir à Christine BEIS (Cormeilles-en-Vexin).

Absents (4) :

Mesdames et Messieurs : Philippe CHAUVET (Chars), Gilles MOLLAND (Bréançon), Patrick PELLETIER (Ableiges), Céline TRANCOSO (Ableiges).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.

Secrétaire de séance Anne KEBE-SAURET est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Madame la présidente soumet au vote le procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1636 B sexies et 1636 B decies du code général des impôts,

Considérant qu'au terme des articles 1636 B sexies et 1636 B decies du code général des impôts, les communes et EPCI devront voter les quatre taxes directes locales résiduelles, soit la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB), la taxe d'habitation (TH) et la cotisation foncière des entreprises (CFE),

Compte-tenu du tableau suivant :

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2022 1	Taux de référence pour 2023 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	31 636 015	2,78		33 712 000	937 194	2,78	937 194
Taxe foncière non bâtie additionnelle	1 291 677	10,41		1 375 000	143 138	10,41	143 138
Taxe d'habitation additionnelle	1 994 408	3,02		2 136 010	64 508	3,02	64 507
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
CFE unique ou de zone	5 923 266	20,59		6 513 000	1 341 027	20,59	1 341 027
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total de la fiscalité additionnelle					1 144 840	Total	2 485 866
Taux CFE plafonné pour 2023 (2b)	>>>				1 144 840		

Le conseil communautaire adopte la délibération à l'UNANIMITÉ.

Article 1 : Décide de voter les taux de fiscalité comme suit :

Taxe foncière bâtie additionnelle	2,78 %
Taxe foncière non bâtie additionnelle	10,41 %
Taxe d'habitation additionnelle	3,02 %
CFE unique ou de zone	20,59 %

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité, ainsi qu'au service de gestion comptable de Magny-en-Vexin.

Et le secrétaire de séance, pour extrait conforme.

Nadine NINOT,

Présidente

La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2023_03_023
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 30 MARS 2023**

<p><u>Date de convocation :</u></p> <p>20 mars 2023</p> <p><u>Date de publication de l'ordre du jour :</u></p> <p>20 mars 2023</p> <p><u>Nombre de conseillers :</u></p> <p>En exercice 52 Présents 40 Votants 48</p> <p><u>Objet :</u></p> <p>Vote de la TEOM</p>	<p>Le trente mars deux-mil-vingt-trois, vingt-heure, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Nadine Ninot.</p> <p>Elle procède à l'appel des conseillers :</p> <p><u>Etaient présents (35 titulaires + 5 suppléants) :</u></p> <p><u>Présidente :</u> Nadine NINOT (Marines).</p> <p><u>Titulaires :</u> Mesdames et Messieurs Marcel ALLEGRE (Frémainville), Michel BAJARD (Cormeilles-en-Vexin), Stéphane BALAN (Frémécourt), Ludovic BAZOT (Le Bellay-en-Vexin), Christine BEIS (Cormeilles-en-Vexin), Nicolas BELANGE (Chars), Evelynne BOSSU (Chars), Jhony BOURGIN (Us), Catherine CARPENTIER (Grisy-les-Plâtres), Robert DE KERVEGUEN (Vigny), Maurice DELAHAYE (Le-Heaulme), Christine DELTRUC (Boissy l'Aillerie), Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Dominique FLAMENT (Guiry-en-Vexin), Catherine GENET (Marines), Philippe HOUDAILLE (Moussy), Isabelle JONCOUR-DANEL (Berville), Anne KEBE-SAURET (Cormeilles-en-Vexin), Marc LABROUSSE (Marines), Norbert LALLOYER (Longuesse), Angélique LEROYER (Marines), Jean LORINE (Marines), Stéphanie LOURTEL (Vigny), Ariane MARTIN (Chars), Alain MATEOS (Montgeroult), Chrystelle NOBLIA (Avernes), Jérôme OLIVIER (Neuilly-en-Vexin), Guy PARIS (Sagy), Jérémy PENTHER (Theuville), Michel RAZAFIMBELO (Haravilliers), Christophe ROCHE (Courcelles-sur-Viosne), Denis SARGERET (Théméricourt), Emilie VALLET (Nucourt), Claude VAUTIER (Boissy l'Aillerie).</p> <p><u>Suppléants (5) :</u> Mesdames et Messieurs : Stephan BRACQ (Le Perchay), Laurent BUTTEAU (Brignancourt), François DEGORGE (Condécourt), Jérôme GUERIN (Cléry-en-Vexin), Myriam VAUTIER (Commeny).</p> <p><u>Absents avec pouvoirs (8) :</u></p> <p>Mesdames et Messieurs : Florent AMBROSINO (Santeuil) donne pouvoir à Philippe HOUDAILLE (Moussy), Aline BOUDIN (Sagy) donne pouvoir à Guy PARIS (Sagy), Pierre CHIARADIA (Gouzangrez) donne pouvoir à Myriam VAUTIER (Commeny), Michel DEJARDIN (Marines) donne pouvoir à Marc LABROUSSE (Marines), Michel GUIARD (Boissy l'Aillerie) donne pouvoir à Claude VAUTIER (Boissy l'Aillerie), Cathy LUCAS (Marines) donne pouvoir à Catherine GENET (Marines), Anne-Marie MAURICE (Seraincourt) donne pouvoir à Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Delphine QUILLET (Us) donne pouvoir à Jhony BOURGIN (Us).</p> <p><u>Absents (4) :</u></p> <p>Mesdames et Messieurs : Philippe CHAUVET (Chars), Gilles MOLLAND (Bréançon), Patrick PELLETIER (Ableiges), Céline TRANCOSO (Ableiges).</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> Anne KEBE-SAURET est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.</p> <p>Madame la présidente soumet au vote le procès-verbal de la séance précédente.</p> <p>Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.</p>
--	--

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances 16 mars 2023,

Considérant que la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères est la principale source de financement des services locaux de collecte et de traitement des déchets, et qu'elle s'applique à toute propriété soumise à la taxe foncière bâtie,

Le conseil communautaire adopte la délibération à l'UNANIMITÉ.

Article 1 : Décide de voter les taux suivants pour l'année 2023 :

CCVC	9,05%
Boissy	9,05%
Marines	9,51%
Berville	9,05%

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité, ainsi qu'au service de gestion comptable de Magny-en-Vexin.

Et le secrétaire de séance, pour extrait conforme.

Nadine NINOT,



Présidente

La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2023_03_024
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 30 MARS 2023**

Date de convocation :

20 mars 2023

Le trente mars deux-mil-vingt-trois, vingt-heure, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Nadine Ninot.

Elle procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents (35 titulaires + 5 suppléants) :

Présidente : Nadine NINOT (Marines).

Date de publication de l'ordre du jour :

20 mars 2023

Titulaires : Mesdames et Messieurs Marcel ALLEGRE (Frémainville), Michel BAJARD (Cormeilles-en-Vexin), Stéphane BALAN (Frémécourt), Ludovic BAZOT (Le Bellay-en-Vexin), Christine BEIS (Cormeilles-en-Vexin), Nicolas BELANGE (Chars), Evelyne BOSSU (Chars), Jhony BOURGIN (Us), Catherine CARPENTIER (Grisy-les-Plâtres), Robert DE KERVEGUEN (Vigny), Maurice DELAHAYE (Le-Heaulme), Christine DELTRUC (Boissy l'Aillierie), Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Dominique FLAMENT (Guiry-en-Vexin), Catherine GENET (Marines), Philippe HOUDAILLE (Moussy), Isabelle JONCOUR-DANEL (Berville), Anne KEBE-SAURET (Cormeilles-en-Vexin), Marc LABROUSSE (Marines), Norbert LALLOYER (Longuesse), Angélique LEROYER (Marines), Jean LORINE (Marines), Stéphanie LOURTIL (Vigny), Ariane MARTIN (Chars), Alain MATEOS (Montgeroult), Chrystelle NOBLIA (Avernes), Jérôme OLIVIER (Neuilly-en-Vexin), Guy PARIS (Sagy), Jérémy PENTHER (Theuville), Michel RAZAFIMBELO (Haravilliers), Christophe ROCHE (Courcelles-sur-Viosne), Denis SARGERET (Théméricourt), Emilie VALLET (Nucourt), Claude VAUTIER (Boissy l'Aillierie).

Nombre de conseillers :

En exercice 52
Présents 40
Votants 48

Suppléants (5) : Mesdames et Messieurs : Stephan BRACQ (Le Perchay), Laurent BUTTEAU (Brignancourt), François DEGORGE (Condécourt), Jérôme GUERIN (Cléry-en-Vexin), Myriam VAUTIER (Commeny).

Objet :

Exonération de la TEOM pour trois entreprises

Absents avec pouvoirs (8) :

Mesdames et Messieurs : Florent AMBROSINO (Santeuil) donne pouvoir à Philippe HOUDAILLE (Moussy), Aline BOUDIN (Sagy) donne pouvoir à Guy PARIS (Sagy), Pierre CHIARADIA (Gouzangrez) donne pouvoir à Myriam VAUTIER (Commeny), Michel DEJARDIN (Marines) donne pouvoir à Marc LABROUSSE (Marines), Michel GUIARD (Boissy l'Aillierie) donne pouvoir à Claude VAUTIER (Boissy l'Aillierie), Cathy LUCAS (Marines) donne pouvoir à Catherine GENET (Marines), Anne-Marie MAURICE (Seraincourt) donne pouvoir à Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Delphine QUILLENT (Us) donne pouvoir à Jhony BOURGIN (Us).

Absents (4) :

Mesdames et Messieurs : Philippe CHAUVET (Chars), Gilles MOLLAND (Bréançon), Patrick PELLETIER (Ableiges), Céline TRANCOSO (Ableiges).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.

Secrétaire de séance Anne KEBE-SAURET est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Madame la présidente soumet au vote le procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la possibilité pour l'organe délibérant d'un EPCI d'exonérer de TEOM les locaux à usage industriel ou commercial,

Considérant à ce titre, les demandes formulées par les trois entreprises suivantes de bénéficier d'une exonération de la TEOM,

- SCI du Coudrier sise sur la commune de BOISSY L'AILLERIE
- CSF Carrefour Market sise sur la commune de MARINES
- Transport ACHILLE, sise sur la commune de NUCOURT

Le conseil communautaire adopte la délibération à l'UNANIMITÉ.

Article 1 : Décide d'exonérer totalement les trois entreprises précitées de la TEOM.

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité, ainsi qu'au service de gestion comptable de Magny-en-Vexin.

Et le secrétaire de séance, pour extrait conforme.

Nadine NINOT,



Présidente

La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2023_03_025
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 30 MARS 2023**

<p><u>Date de convocation :</u></p> <p>20 mars 2023</p> <p><u>Date de publication de l'ordre du jour :</u></p> <p>20 mars 2023</p> <p><u>Nombre de conseillers :</u></p> <p>En exercice 52 Présents 40 Votants 48</p> <p><u>Objet :</u></p> <p>Vote des subventions versées aux associations pour 2023</p>	<p>Le trente mars deux-mil-vingt-trois, vingt-heure, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Nadine Ninot.</p> <p>Elle procède à l'appel des conseillers :</p> <p><u>Etaient présents (35 titulaires + 5 suppléants) :</u></p> <p><u>Présidente :</u> Nadine NINOT (Marines).</p> <p><u>Titulaires :</u> Mesdames et Messieurs Marcel ALLEGRE (Frémenville), Michel BAJARD (Cormeilles-en-Vexin), Stéphane BALAN (Frémécourt), Ludovic BAZOT (Le Bellay-en-Vexin), Christine BEIS (Cormeilles-en-Vexin), Nicolas BELANGE (Chars), Evelyne BOSSU (Chars), Jhony BOURGIN (Us), Catherine CARPENTIER (Grisy-les-Plâtres), Robert DE KERVEGUEN (Vigny), Maurice DELAHAYE (Le-Heulme), Christine DELTRUC (Boissy l'Aillierie), Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Dominique FLAMENT (Guiry-en-Vexin), Catherine GENET (Marines), Philippe HOUDAILLE (Moussy), Isabelle JONCOUR-DANEL (Berville), Anne KEBE-SAURET (Cormeilles-en-Vexin), Marc LABROUSSE (Marines), Norbert LALLOYER (Longuesse), Angélique LEROYER (Marines), Jean LORINE (Marines), Stéphanie LOURTIL (Vigny), Ariane MARTIN (Chars), Alain MATEOS (Montgeroult), Chrystelle NOBLIA (Avernes), Jérôme OLIVIER (Neuilly-en-Vexin), Guy PARIS (Sagy), Jérémie PENTHER (Theuville), Michel RAZAFIMBELO (Haravilliers), Christophe ROCHE (Courcelles-sur-Viosne), Denis SARGERET (Théméricourt), Emilie VALLET (Nucourt), Claude VAUTIER (Boissy l'Aillierie).</p> <p><u>Suppléants (5) :</u> Mesdames et Messieurs : Stephan BRACQ (Le Perchay), Laurent BUTTEAU (Brignancourt), François DEGORGE (Condécourt), Jérôme GUERIN (Cléry-en-Vexin), Myriam VAUTIER (Commeny).</p> <p><u>Absents avec pouvoirs (8) :</u></p> <p>Mesdames et Messieurs : Florent AMBROSINO (Santeuil) donne pouvoir à Philippe HOUDAILLE (Moussy), Aline BOUDIN (Sagy) donne pouvoir à Guy PARIS (Sagy), Pierre CHIARADIA (Gouzangrez) donne pouvoir à Myriam VAUTIER (Commeny), Michel DEJARDIN (Marines) donne pouvoir à Marc LABROUSSE (Marines), Michel GUIARD (Boissy l'Aillierie) donne pouvoir à Claude VAUTIER (Boissy l'Aillierie), Cathy LUCAS (Marines) donne pouvoir à Catherine GENET (Marines), Anne-Marie MAURICE (Seraincourt) donne pouvoir à Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Delphine QUILLET (Us) donne pouvoir à Jhony BOURGIN (Us).</p> <p><u>Absents (4) :</u></p> <p>Mesdames et Messieurs : Philippe CHAUVET (Chars), Gilles MOLLAND (Bréançon), Patrick PELLETIER (Ableiges), Céline TRANCOSO (Ableiges).</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> Anne KEBE-SAURET est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.</p> <p>Madame la présidente soumet au vote le procès-verbal de la séance précédente.</p> <p>Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.</p>
--	--

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,

Considérant que les subventions sont des contributions facultatives de toute nature, décidées par les autorités administratives justifiées par un intérêt général et destinées au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire ou à la participation à un projet ou une action spécifique, il est proposé au conseil communautaire d'attribuer les subventions aux associations pour 2023 de la manière suivante :

La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

NOM	VILLE	CRECHE / ALSH / ASSO	PROPOSITION VOTE BUDGET 2023
ENFANCE ET JEUNESSE			
LUTINS	MARINES	CRECHE	161 000,00 €
LUTINS	HARAVILLIERS	CRECHE	161 000,00 €
LAPIN BLANC	BOISSY	CRECHE	112 350,00 €
LE CHAT PERCHAY	LE PERCHAY	CRECHE	103 000,00 €
RESERVE LE CHAT PERCHAY	LE PERCHAY	CRECHE	32 000,00 €
LES PETITS AMIS	SERAINCOURT	CRECHE	70 050,00 €
LES POUSSINS DU VEXIN	FREMAINVILLE	CRECHE	8 000,00 €
SOUS TOTAL CRECHES			647 400,00 €
CANAILLES	BOISSY	ALSH	85 600,00 €
CANAILLES	ABLEIGES	ALSH	57 000,00 €
CANAILLES	NUCOURT	ALSH	18 000,00 €
LES PETITS AMIS	SERAINCOURT	ALSH	100 500,00 €
LUTINS	MARINES	ALSH	104 000,00 €
LUTINS	MARINES MERCREDI	ALSH	25 400,00 €
LUTINS	CHARS	ALSH	40 400,00 €
LUTINS	CHARS MERCREDI	ALSH	26 700,00 €
LUTINS	HARAVILLIERS	ALSH	9 800,00 €
SOUS TOTAL ALSH			467 400,00 €
TOTAL CRECHE ET ALSH			1 114 800,00 €
ASSOCIATIONS			
INITIATIVE 95	CCVC	ASSO	7 500,00 €
Etablissement CEEVO	CCVC	ASSO	1 500,00 €
Association Office Tourisme Vexin centre OTVC	CCVC	ASSO	37 000,00 €
PACT EN VEXIN	CCVC	ASSO	1 000,00 €
Les compagnons d'Orphee (festival du Vexin)	CCVC	ASSO	1 500,00 €
TOTAL ASSOCIATIONS			48 500,00 €
TOTAL			1 163 300,00 €

peut faire l'objet d'un recours pour excès de
par le représentant de l'Etat et sa publication.

Le conseil communautaire adopte la délibération à l'UNANIMITÉ.

Article 1 : Les subventions présentées sont attribuées aux associations pour l'année 2023.

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité, ainsi qu'au service de gestion comptable de Magny-en-Vexin, et aux associations concernées.

Et le secrétaire de séance, pour extrait conforme.

Nadine NINOT,



Présidente

La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 095-200035970-20230330-D2023_03_026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2023_03_026 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 30 MARS 2023

Date de convocation :

20 mars 2023

Date de publication de l'ordre du jour :

20 mars 2023

Nombre de conseillers :

En exercice 52
Présents 40
Votants 48

Objet :

Adoption du budget primitif 2023 – Budget principal CCVC

Le trente mars deux-mil-vingt-trois, vingt-heure, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Nadine Ninot.

Elle procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents (35 titulaires + 5 suppléants) :

Présidente : Nadine NINOT (Marines).

Titulaires : Mesdames et Messieurs Marcel ALLEGRE (Frémainville), Michel BAJARD (Cormeilles-en-Vexin), Stéphane BALAN (Frémécourt), Ludovic BAZOT (Le Bellay-en-Vexin), Christine BEIS (Cormeilles-en-Vexin), Nicolas BELANGE (Chars), Evelyne BOSSU (Chars), Jhony BOURGIN (Us), Catherine CARPENTIER (Grisy-les-Plâtres), Robert DE KERVEGUEN (Vigny), Maurice DELAHAYE (Le-Heaulme), Christine DELTRUC (Boissy l'Aillerie), Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Dominique FLAMENT (Guiry-en-Vexin), Catherine GENET (Marines), Philippe HOUDAILLE (Moussy), Isabelle JONCOUR-DANEL (Berville), Anne KEBE-SAURET (Cormeilles-en-Vexin), Marc LABROUSSE (Marines), Norbert LALLOYER (Longuesse), Angélique LEROYER (Marines), Jean LORINE (Marines), Stéphanie LOURTEL (Vigny), Ariane MARTIN (Chars), Alain MATEOS (Montgeroult), Chrystelle NOBLIA (Avernes), Jérôme OLIVIER (Neuilly-en-Vexin), Guy PARIS (Sagy), Jérémy PENTHER (Theuville), Michel RAZAFIMBELO (Haravilliers), Christophe ROCHE (Courcelles-sur-Viosne), Denis SARGERET (Théméricourt), Emilie VALLET (Nucourt), Claude VAUTIER (Boissy l'Aillerie).

Suppléants (5) : Mesdames et Messieurs : Stephan BRACQ (Le Perchay), Laurent BUTTEAU (Brignancourt), François DEGORGE (Condécourt), Jérôme GUERIN (Cléry-en-Vexin), Myriam VAUTIER (Commeny).

Absents avec pouvoirs (8) :

Mesdames et Messieurs : Florent AMBROSINO (Santeuil) donne pouvoir à Philippe HOUDAILLE (Moussy), Aline BOUDIN (Sagy) donne pouvoir à Guy PARIS (Sagy), Pierre CHIARADIA (Gouzangrez) donne pouvoir à Myriam VAUTIER (Commeny), Michel DEJARDIN (Marines) donne pouvoir à Marc LABROUSSE (Marines), Michel GUIARD (Boissy l'Aillerie) donne pouvoir à Claude VAUTIER (Boissy l'Aillerie), Cathy LUCAS (Marines) donne pouvoir à Catherine GENET (Marines), Anne-Marie MAURICE (Seraincourt) donne pouvoir à Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Delphine QUILLENT (Us) donne pouvoir à Jhony BOURGIN (Us).

Absents (4) :

Mesdames et Messieurs : Philippe CHAUVET (Chars), Gilles MOLLAND (Bréançon), Patrick PELLETIER (Ableiges), Céline TRANCOSO (Ableiges).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.

Secrétaire de séance Anne KEBE-SAURET est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Madame la présidente soumet au vote le procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° D2023_02_10 en date du 16 février 2023 prenant acte du débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2023,

Vu l'avis conforme de la commission des finances du 16 mars 2023,

Vu la délibération D2023_03_15 adoptant le compte administratif du budget CCVC de l'exercice 2022,

Vu la délibération D2023_03_18 approuvant l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2022 du budget CCVC,

Considérant le budget primitif de l'année 2023 présenté en séance,

Le conseil communautaire adopte la délibération à l'UNANIMITÉ.

Article 1 : Décide d'adopter le budget primitif 2023 du budget principal de la CCVC par chapitre, équilibré en dépenses et en recettes en section de fonctionnement et d'investissement comme suit :

DEPENSES		BUDGET 2023	RECETTES		BUDGET 2023
Chapitre			Chapitre		
011 - Charges à caractère général		1 086 969,36 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté		564 597,44 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés		870 234,58 €	013 - Atténuations de charges		8 000,00 €
014 - Atténuations de produits		3 370 848,00 €	016 - APA		0,00 €
023 - Virement à la section d'investissement		333 500,00 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		3 273,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		65 616,63 €	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		5 300,00 €
65 - Autres charges de gestion courante		4 919 688,88 €	73 - Impôts et taxes		1 228 681,00 €
66 - Charges financières		75 100,00 €	731 - Fiscalité locale		6 969 013,00 €
67 - Charges spécifiques		0,00 €	74 - Dotations et participations		1 903 843,00 €
TOTAL		10 721 957,44 €	75 - Autres produits de gestion courante		28 000,00 €
			76 - Produits financiers		11 200,00 €
			77 - Produits spécifiques		50,00 €
			TOTAL		10 721 957,44 €

DEPENSES		BUDGET 2023	RECETTES		BUDGET 2023
Chapitre			Chapitre		
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		30 330,10 €	021 - Virement de la section de fonctionnement		333 500,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		3 273,00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		65 616,63 €
041 - Opérations patrimoniales		0,00 €	041 - Opérations patrimoniales		111 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		287 409,26 €	10222 - FCTVA		148 500,00 €
20 - Immobilisations incorporelles		177 103,00 €	1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés		30 330,10 €
204 - Subventions d'équipement versées		0,00 €	13 - Subventions d'investissement		413 400,00 €
21 - Immobilisations corporelles		663 350,00 €	16 - Emprunts et dettes assimilées		87 800,00 €
23 - Immobilisations en cours		430 393,58 €	21 - Immobilisations corporelles		0,00 €
27 - Autres immobilisations financières		0,00 €	27 - Autres immobilisations financières		401 712,21 €
TOTAL		1 591 858,94 €	TOTAL		1 591 858,94 €

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité, ainsi qu'au service de gestion comptable de Magny-en-Vexin.

Et le secrétaire de séance, pour extrait conforme.

Nadine NINOT,



Présidente

La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2023_03_027
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 30 MARS 2023**

Date de convocation :

20 mars 2023

Date de publication de l'ordre du jour :

20 mars 2023

Nombre de conseillers :

En exercice	52
Présents	40
Votants	48

Objet :

**Adoption du budget primitif 2023
Budget annexe ZAE**

Le trente mars deux-mil-vingt-trois, vingt-heure, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Nadine Ninot.

Elle procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents (35 titulaires + 5 suppléants) :

Présidente : Nadine NINOT (Marines).

Titulaires : Mesdames et Messieurs Marcel ALLEGRE (Frémainville), Michel BAJARD (Cormeilles-en-Vexin), Stéphane BALAN (Frémécourt), Ludovic BAZOT (Le Bellay-en-Vexin), Christine BEIS (Cormeilles-en-Vexin), Nicolas BELANGE (Chars), Evelyne BOSSU (Chars), Jhony BOURGIN (Us), Catherine CARPENTIER (Grisy-les-Plâtres), Robert DE KERVEGUEN (Vigny), Maurice DELAHAYE (Le-Heaulme), Christine DELTRUC (Boissy l'Aillierie), Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Dominique FLAMENT (Guiry-en-Vexin), Catherine GENET (Marines), Philippe HOUDAILLE (Moussy), Isabelle JONCOUR-DANEL (Berville), Anne KEBE-SAURET (Cormeilles-en-Vexin), Marc LABROUSSE (Marines), Norbert LALLOYER (Longuesse), Angélique LEROYER (Marines), Jean LORINE (Marines), Stéphanie LOURTIL (Vigny), Ariane MARTIN (Chars), Alain MATEOS (Montgeroult), Chrystelle NOBLIA (Avernes), Jérôme OLIVIER (Neuilley-en-Vexin), Guy PARIS (Sagy), Jérémie PENTHER (Theuville), Michel RAZAFIMBELO (Haravilliers), Christophe ROCHE (Courcelles-sur-Viosne), Denis SARGERET (Théméricourt), Emilie VALLET (Nucourt), Claude VAUTIER (Boissy l'Aillierie).

Suppléants (5) : Mesdames et Messieurs : Stephan BRACQ (Le Perchay), Laurent BUTTEAU (Brignancourt), François DEGORGE (Condécourt), Jérôme GUERIN (Cléry-en-Vexin), Myriam VAUTIER (Commeny).

Absents avec pouvoirs (8) :

Mesdames et Messieurs : Florent AMBROSINO (Santeuil) donne pouvoir à Philippe HOUDAILLE (Moussy), Aline BOUDIN (Sagy) donne pouvoir à Guy PARIS (Sagy), Pierre CHIARADIA (Gouzangrez) donne pouvoir à Myriam VAUTIER (Commeny), Michel DEJARDIN (Marines) donne pouvoir à Marc LABROUSSE (Marines), Michel GUIARD (Boissy l'Aillierie) donne pouvoir à Claude VAUTIER (Boissy l'Aillierie), Cathy LUCAS (Marines) donne pouvoir à Catherine GENET (Marines), Anne-Marie MAURICE (Seraincourt) donne pouvoir à Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Delphine QUILLET (Us) donne pouvoir à Jhony BOURGIN (Us).

Absents (4) :

Mesdames et Messieurs : Philippe CHAUVET (Chars), Gilles MOLLAND (Bréançon), Patrick PELLETIER (Ableiges), Céline TRANCOSO (Ableiges).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.

Secrétaire de séance Anne KEBE-SAURET est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Madame la présidente soumet au vote le procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° D2023_02_10 en date du 16 février 2023 prenant acte du débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2023,

Vu l'avis conforme de la commission des finances du 16 mars 2023,

Vu la délibération D2023_03_16 adoptant le compte administratif du budget ZAE de l'exercice 2022,

Vu la D2023_03_19 approuvant l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2022 du budget ZAE,

Considérant le budget primitif de l'année 2023 présenté en séance,

Le conseil communautaire adopte la délibération à l'UNANIMITÉ.

Article 1 : Décide d'adopter le budget primitif 2023 du budget annexe ZAE par chapitre, équilibré en dépenses et en recettes en section de fonctionnement et d'investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT BUDGET ZAE 2023			
DEPENSES			
Chapitre		BUDGET 2023	
011 - Charges à caractère général		205 154,58 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés		0,00 €	
022 - Dépenses imprévues		0,00 €	
023 - Virement à la section d'investissement		82 000,00 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		73 846,41 €	
65 - Autres charges de gestion courante		3 500,00 €	
66 - Charges financières		26 527,23 €	
67 - Charges spécifiques		1 000,00 €	
68 - Créances douteuses		22 000,00 €	
	TOTAL	414 028,22 €	
RECETTES			
Chapitre		BUDGET 2023	
002 - Résultat de fonctionnement reporté		153 092,37 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		13 935,85 €	
75 - Autres produits de gestion courante		247 000,00 €	
	TOTAL	414 028,22 €	
INVESTISSEMENT BUDGET ZAE 2023			
DEPENSES			
Chapitre		BUDGET 2023	
020 - Dépenses imprévues		0,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		13 935,85 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées		78 394,64 €	
21 - Immobilisations corporelles		64 500,00 €	
23 - Immobilisations en cours		260 222,60 €	
	TOTAL	417 053,09 €	
RECETTES			
Chapitre		BUDGET 2023	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		261 206,68 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement		82 000,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		73 846,41 €	
13 - Subventions d'investissement		0,00 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées		0,00 €	
	TOTAL	417 053,09 €	

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité, ainsi qu'au service de gestion comptable de Magny-en-Vexin.

Et le secrétaire de séance, pour extrait conforme.

Nadine NINOT,



Présidente

La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2023_03_028
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 30 MARS 2023**

Date de convocation :

20 mars 2023

Date de publication de l'ordre du jour :

20 mars 2023

Nombre de conseillers :

En exercice 52
Présents 40
Votants 48

Objet :

**Adoption du budget primitif 2023
Budget annexe assainissement**

Le trente mars deux-mil-vingt-trois, vingt-heure, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Nadine Ninot.

Elle procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents (35 titulaires + 5 suppléants) :

Présidente : Nadine NINOT (Marines).

Titulaires : Mesdames et Messieurs Marcel ALLEGRE (Frémenville), Michel BAJARD (Cormeilles-en-Vexin), Stéphane BALAN (Frémécourt), Ludovic BAZOT (Le Bellay-en-Vexin), Christine BEIS (Cormeilles-en-Vexin), Nicolas BELANGE (Chars), Evelyne BOSSU (Chars), Jhony BOURGIN (Us), Catherine CARPENTIER (Grisy-les-Plâtres), Robert DE KERVEGUEN (Vigny), Maurice DELAHAYE (Le-Heaulme), Christine DELTRUC (Boissy l'Aillierie), Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Dominique FLAMENT (Guiry-en-Vexin), Catherine GENET (Marines), Philippe HOUDAILLE (Moussy), Isabelle JONCOUR-DANEL (Berville), Anne KEBE-SAURET (Cormeilles-en-Vexin), Marc LABROUSSE (Marines), Norbert LALLOYER (Longuesse), Angélique LEROYER (Marines), Jean LORINE (Marines), Stéphanie LOURTEL (Vigny), Ariane MARTIN (Chars), Alain MATEOS (Montgeroult), Chrystelle NOBLIA (Avernes), Jérôme OLIVIER (Neuilly-en-Vexin), Guy PARIS (Sagy), Jérémy PENTHER (Theuville), Michel RAZAFIMBELO (Haravilliers), Christophe ROCHE (Courcelles-sur-Viosne), Denis SARGERET (Théméricourt), Emilie VALLET (Nucourt), Claude VAUTIER (Boissy l'Aillierie).

Suppléants (5) : Mesdames et Messieurs : Stephan BRACQ (Le Perchay), Laurent BUTTEAU (Brignancourt), François DEGORGE (Condécourt), Jérôme GUERIN (Cléry-en-Vexin), Myriam VAUTIER (Commeny).

Absents avec pouvoirs (8) :

Mesdames et Messieurs : Florent AMBROSINO (Santeuil) donne pouvoir à Philippe HOUDAILLE (Moussy), Aline BOUDIN (Sagy) donne pouvoir à Guy PARIS (Sagy), Pierre CHIARADIA (Gouzangrez) donne pouvoir à Myriam VAUTIER (Commeny), Michel DEJARDIN (Marines) donne pouvoir à Marc LABROUSSE (Marines), Michel GUIARD (Boissy l'Aillierie) donne pouvoir à Claude VAUTIER (Boissy l'Aillierie), Cathy LUCAS (Marines) donne pouvoir à Catherine GENET (Marines), Anne-Marie MAURICE (Seraincourt) donne pouvoir à Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Delphine QUILLEN (Us) donne pouvoir à Jhony BOURGIN (Us).

Absents (4) :

Mesdames et Messieurs : Philippe CHAUVET (Chars), Gilles MOLLAND (Bréançon), Patrick PELLETIER (Ableiges), Céline TRANCOSO (Ableiges).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.

Secrétaire de séance Anne KEBE-SAURET est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Madame la présidente soumet au vote le procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° D2023_02_10 en date du 16 février 2023 prenant acte du débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2023,

Vu l'avis conforme de la commission des finances du 16 mars 2023,

Vu la délibération D2023_03_17 adoptant le compte administratif du budget annexe assainissement de l'exercice 2022,

Vu la D2023_03_20 approuvant l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2022 du budget assainissement,

Considérant le budget primitif de l'année 2023 présenté en séance,

Le conseil communautaire adopte la délibération à l'UNANIMITÉ.

Article 1 : Décide d'adopter le budget primitif 2023 du budget annexe assainissement par chapitre, équilibré en dépenses et en recettes en section de fonctionnement et d'investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT BUDGET ASSAINISSEMENT 2023			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BUDGET 2023	Chapitre	BUDGET 2023
023 - Virement à la section d'investissement	170 135,62 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté	213 192,62 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 057,00 €		
66 - Charges financières	0,00 €		
67 - Charges exceptionnelles	35 000,00 €		
TOTAL	213 192,62 €	TOTAL	213 192,62 €
INVESTISSEMENT BUDGET ASSAINISSEMENT 2023			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BUDGET 2023	Chapitre	BUDGET 2023
20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	11 095,35 €
21 - Immobilisations corporelles	189 287,97 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	170 135,62 €
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 057,00 €
		10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
TOTAL	189 287,97 €	TOTAL	189 287,97 €

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité, ainsi qu'au service de gestion comptable de Magny-en-Vexin.

Et le secrétaire de séance, pour extrait conforme.

Nadine NINOT,

Présidente

La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2023_03_029
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 30 MARS 2023**

Date de convocation :

20 mars 2023

Date de publication de l'ordre du jour :

20 mars 2023

Nombre de conseillers :

En exercice 52
Présents 40
Votants 48

Objet :

Modification de la délégation de pouvoirs donnée par le conseil communautaire à la présidente

Le trente mars deux-mil-vingt-trois, vingt-heure, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Nadine Ninot.

Elle procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents (34 titulaires + 5 suppléants) :

Présidente : Nadine NINOT (Marines).

Titulaires : Mesdames et Messieurs Marcel ALLEGRE (Frémainville), Michel BAJARD (Cormeilles-en-Vexin), Stéphane BALAN (Frémécourt), Ludovic BAZOT (Le Bellay-en-Vexin), Christine BEIS (Cormeilles-en-Vexin), Nicolas BELANGE (Chars), Evelyne BOSSU (Chars), Jhony BOURGIN (Us), Catherine CARPENTIER (Grisy-les-Plâtres), Robert DE KERVEGUEN (Vigny), Maurice DELAHAYE (Le-Heaulme), Christine DELTRUC (Boissy l'Aillerie), Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Dominique FLAMENT (Guiry-en-Vexin), Catherine GENET (Marines), Philippe HOUDAILLE (Moussy), Isabelle JONCOUR-DANEL (Berville), Anne KEBE-SAURET (Cormeilles-en-Vexin), Marc LABROUSSE (Marines), Norbert LALLOYER (Longuesse), Angélique LEROYER (Marines), Jean LORINE (Marines), Stéphanie LOURTEL (Vigny), Ariane MARTIN (Chars), Alain MATEOS (Montgeroult), Chrystelle NOBLIA (Avernes), Jérôme OLIVIER (Neuilly-en-Vexin), Guy PARIS (Sagy), Jérémie PENTHER (Theuville), Michel RAZAFIMBELO (Haravilliers), Christophe ROCHE (Courcelles-sur-Viosne), Denis SARGERET (Théméricourt), Emilie VALLET (Nucourt), Claude VAUTIER (Boissy l'Aillerie).

Suppléants (5) : Mesdames et Messieurs : Stephan BRACQ (Le Perchay), Laurent BUTTEAU (Brignancourt), François DEGORGE (Condécourt), Jérôme GUERIN (Cléry-en-Vexin), Myriam VAUTIER (Commeny).

Absents avec pouvoirs (9) :

Mesdames et Messieurs : Florent AMBROSINO (Santeuil) donne pouvoir à Philippe HOUDAILLE (Moussy), Aline BOUDIN (Sagy) donne pouvoir à Guy PARIS (Sagy), Pierre CHIARADIA (Gouzangrez) donne pouvoir à Myriam VAUTIER (Commeny), Michel DEJARDIN (Marines) donne pouvoir à Marc LABROUSSE (Marines), Michel GUIARD (Boissy l'Aillerie) donne pouvoir à Claude VAUTIER (Boissy l'Aillerie), Cathy LUCAS (Marines) donne pouvoir à Catherine GENET (Marines), Anne-Marie MAURICE (Seraincourt) donne pouvoir à Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Delphine QUILLENT (Us) donne pouvoir à Jhony BOURGIN (Us).

Absents (4) :

Mesdames et Messieurs : Philippe CHAUVET (Chars), Gilles MOLLAND (Bréançon), Patrick PELLETIER (Ableiges), Céline TRANCOSO (Ableiges).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.

Secrétaire de séance Anne KEBE-SAURET est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Madame la présidente soumet au vote le procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 selon lequel le président d'un EPCI peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° De l'approbation du compte administratif ;
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article [L. 1612-15](#) ;
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville

Considérant que la CCVC est régulièrement appelée à solliciter auprès de différents financeurs des subventions permettant le financement des projets et des investissements intercommunaux,

Le conseil communautaire adopte la délibération à l'UNANIMITÉ.

Article 1 : Autorise Madame la présidente à demander à tout organisme financeur, quels que soient le montant et la nature de l'opération, l'attribution de subventions nécessaires au financement des investissements intercommunaux ou de la section de fonctionnement, d'approuver les plans de financement correspondants et de signer, le cas échéant, les conventions afférentes.

Article 2 : Adopte la liste ainsi modifiée des délégations de pouvoirs données à la présidente par le conseil communautaire comme suit :

1. De signer les contrats d'emprunts et lignes de trésorerie, pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, le président reçoit délégation aux fins de contracter tout emprunt à court, moyen ou long terme. Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :
 - la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
 - la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
 - la possibilité d'allonger la durée du prêt,
 - la possibilité de procéder à un différé d'amortissement,
 - la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement ;
2. De créer, modifier et fermer des régies d'avances et de recettes nécessaires au fonctionnement des services ;
3. De Nommer les régisseurs et régisseurs suppléants des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
4. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de service qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
5. De signer toute convention à titre gracieux ou prorogeant un engagement de la communauté de communes, dont le montant ou le principe, a déjà été décidé lors d'une précédente délibération ;
6. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
7. De passer les contrats d'assurance lorsque les crédits sont prévus au budget ;
8. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
9. De fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
10. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

12. De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de l'Intercommunalité à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
13. D'exercer au nom de la communauté de communes, et dans les conditions fixées par le conseil communautaire le droit de préemption défini par l'article L214-1 du Code de l'urbanisme ;
14. D'intenter, au nom de la Communauté de communes, les actions en justice ou de défendre la Communauté de communes dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Communautaire ;
15. De régler les conséquences dommageables des accidents où sont impliqués des véhicules Intercommunaux, dans la limite fixée par le Conseil Communautaire ;
16. De donner l'avis de la Communauté de communes avant toute opération d'un établissement public foncier local ;
17. D'autoriser au nom de la communauté de communes le renouvellement des conventions ou l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
18. D'autoriser à demander à tout organisme financeur, quels que soient le montant et la nature de l'opération, l'attribution de subventions nécessaires au financement des investissements intercommunaux ou de la section de fonctionnement, d'approuver les plans de financement correspondants et de signer, le cas échéant, les conventions afférentes ;
19. Conformément au CGCT les compétences déléguées par le conseil communautaire pourront faire l'objet de l'intervention du premier vice-président en cas d'empêchement du Président ;
20. D'autoriser les demandes de subventions au profit de la communauté et d'approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires ;
21. De la création ou la modification de postes de titulaire, non titulaire et contractuel de la communauté de communes en conformité avec les autorisations budgétaires ;
22. De délibérer, au vu de l'avis du directeur des services fiscaux, sur les projets d'opérations immobilières mentionnés au II et III de l'article 23 de la Loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier (MURCEF).

Article 3 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

Et le secrétaire de séance, pour extrait conforme.

Nadine NINOT,



Présidente

La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le



ID : 095-200035970-20230330-D2023_03_029-DE





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2023_03_030
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 30 MARS 2023**

<u>Date de convocation :</u>	Le trente mars deux-mil-vingt-trois, vingt-heure, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Nadine Ninot.
20 mars 2023	Elle procède à l'appel des conseillers :
	<u>Etaient présents (34 titulaires + 5 suppléants) :</u>
	<u>Présidente :</u> Nadine NINOT (Marines).
<u>Date de publication de l'ordre du jour :</u>	<u>Titulaires :</u> Mesdames et Messieurs Marcel ALLEGRE (Frémainville), Michel BAJARD (Cormeilles-en-Vexin), Stéphane BALAN (Frémécourt), Ludovic BAZOT (Le Bellay-en-Vexin), Christine BEIS (Cormeilles-en-Vexin), Nicolas BELANGE (Chars), Evelyne BOSSU (Chars), Jhony BOURGIN (Us), Catherine CARPENTIER (Grisy-les-Plâtres), Robert DE KERVEGUEN (Vigny), Maurice DELAHAYE (Le-Heaulme), Christine DELTRUC (Boissy l'Aillerie), Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Dominique FLAMENT (Guiry-en-Vexin), Catherine GENET (Marines), Philippe HOUDAILLE (Moussy), Isabelle JONCOUR-DANEL (Berville), Anne KEBE-SAURET (Cormeilles-en-Vexin), Marc LABROUSSE (Marines), Norbert LALLOYER (Longuesse), Angélique LEROYER (Marines), Jean LORINE (Marines), Stéphanie LOURTIL (Vigny), Ariane MARTIN (Chars), Alain MATEOS (Montgeroult), Chrystelle NOBLIA (Avernes), Jérôme OLIVIER (Neuilly-en-Vexin), Guy PARIS (Sagy), Jérémy PENTHER (Theuville), Michel RAZAFIMBELO (Haravilliers), Christophe ROCHE (Courcelles-sur-Viosne), Denis SARGERET (Théméricourt), Emilie VALLET (Nucourt), Claude VAUTIER (Boissy l'Aillerie).
	<u>Suppléants (5) :</u> Mesdames et Messieurs : Stephan BRACQ (Le Perchay), Laurent BUTTEAU (Brignancourt), François DEGORGE (Condécourt), Jérôme GUERIN (Cléry-en-Vexin), Myriam VAUTIER (Commeny).
<u>Nombre de conseillers :</u>	<u>Absents avec pouvoirs (9) :</u>
En exercice 52	Mesdames et Messieurs : Florent AMBROSINO (Santeuil) donne pouvoir à Philippe HOUDAILLE (Moussy), Aline BOUDIN (Sagy) donne pouvoir à Guy PARIS (Sagy), Pierre CHIARADIA (Gouzangrez) donne pouvoir à Myriam VAUTIER (Commeny), Michel DEJARDIN (Marines) donne pouvoir à Marc LABROUSSE (Marines), Michel GUIARD (Boissy l'Aillerie) donne pouvoir à Claude VAUTIER (Boissy l'Aillerie), Cathy LUCAS (Marines) donne pouvoir à Catherine GENET (Marines), Anne-Marie MAURICE (Seraincourt) donne pouvoir à Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Delphine QUILLET (Us) donne pouvoir à Jhony BOURGIN (Us).
Présents 40	<u>Absents (4) :</u>
Votants 48	Mesdames et Messieurs : Philippe CHAUVET (Chars), Gilles MOLLAND (Bréançon), Patrick PELLETIER (Ableiges), Céline TRANCOSO (Ableiges).
	Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.
<u>Objet :</u>	<u>Secrétaire de séance</u> Anne KEBE-SAURET est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.
Autorisation de signature de la convention de mise à disposition du personnel avec le SICCMV	Madame la présidente soumet au vote le procès-verbal de la séance précédente.
	Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention de mise à disposition du personnel avec le SICCMV,

Considérant que la convention a pour objet de définir les modalités de mise à disposition du personnel de la CCVC au SICCMV,

Considérant que cette mise à disposition est conclue pour une durée de deux ans et un forfait financier de 10 000 €/an, qui correspond à environ 400 heures (200 heures de secrétariat/comptabilité et 200 heures de suivi technique des gymnases, soit ½ journée par semaine),

Le conseil communautaire adopte la délibération à l'UNANIMITÉ.

Article 1 : Autorise Mme la présidente à signer la convention de mise à disposition du personnel avec le SICCMV.

Article 2 : Autorise Mme la présidente à signer tout document nécessaire à la bonne application de cette convention.

Article 3 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité ainsi qu'au SICCMV.

Et le secrétaire de séance, pour extrait conforme.

Nadine NINOT,



Présidente

La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 095-200035970-20230330-D2023_03_031-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2023_03_31 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 30 MARS 2023

Date de convocation :

20 mars 2023

Date de publication de l'ordre du jour :

20 mars 2023

Nombre de conseillers :

En exercice 52
Présents 40
Votants 48

Objet :

Création d'une commission culture-tourisme

Le trente mars deux-mil-vingt-trois, vingt-heure, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Nadine Ninot.

Elle procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents (34 titulaires + 5 suppléants) :

Présidente : Nadine NINOT (Marines).

Titulaires : Mesdames et Messieurs Marcel ALLEGRE (Frémainville), Michel BAJARD (Cormeilles-en-Vexin), Stéphane BALAN (Frémécourt), Ludovic BAZOT (Le Bellay-en-Vexin), Christine BEIS (Cormeilles-en-Vexin), Nicolas BELANGE (Chars), Evelyne BOSSU (Chars), Jhony BOURGIN (Us), Catherine CARPENTIER (Grisy-les-Plâtres), Robert DE KERVEGUEN (Vigny), Maurice DELAHAYE (Le-Heaulme), Christine DELTRUC (Boissy l'Aillierie), Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Dominique FLAMENT (Guiry-en-Vexin), Catherine GENET (Marines), Philippe HOUDAILLE (Moussy), Isabelle JONCOUR-DANEL (Berville), Anne KEBE-SAURET (Cormeilles-en-Vexin), Marc LABROUSSE (Marines), Norbert LALLOYER (Longuesse), Angélique LEROYER (Marines), Jean LORINE (Marines), Stéphanie LOURTIL (Vigny), Ariane MARTIN (Chars), Alain MATEOS (Montgeroult), Chrystelle NOBLIA (Avernes), Jérôme OLIVIER (Neuilly-en-Vexin), Guy PARIS (Sagy), Jérémie PENTHER (Theuville), Michel RAZAFIMBELO (Haravilliers), Christophe ROCHE (Courcelles-sur-Viosne), Denis SARGERET (Théméricourt), Emilie VALLET (Nucourt), Claude VAUTIER (Boissy l'Aillierie).

Suppléants (5) : Mesdames et Messieurs : Stephan BRACQ (Le Perchay), Laurent BUTTEAU (Brignancourt), François DEGORGE (Condécourt), Jérôme GUERIN (Cléry-en-Vexin), Myriam VAUTIER (Commeny).

Absents avec pouvoirs (9) :

Mesdames et Messieurs : Florent AMBROSINO (Santeuil) donne pouvoir à Philippe HOUDAILLE (Moussy), Aline BOUDIN (Sagy) donne pouvoir à Guy PARIS (Sagy), Pierre CHIARADIA (Gouzangrez) donne pouvoir à Myriam VAUTIER (Commeny), Michel DEJARDIN (Marines) donne pouvoir à Marc LABROUSSE (Marines), Michel GUIARD (Boissy l'Aillierie) donne pouvoir à Claude VAUTIER (Boissy l'Aillierie), Cathy LUCAS (Marines) donne pouvoir à Catherine GENET (Marines), Anne-Marie MAURICE (Seraincourt) donne pouvoir à Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Delphine QUILLET (Us) donne pouvoir à Jhony BOURGIN (Us).

Absents (4) :

Mesdames et Messieurs : Philippe CHAUVET (Chars), Gilles MOLLAND (Bréançon), Patrick PELLETIER (Ableiges), Céline TRANCOSO (Ableiges).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.

Secrétaire de séance Anne KEBE-SAURET est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Madame la présidente soumet au vote le procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-22,

Considérant la volonté de créer une commission culture-tourisme qui aura pour rôle de promouvoir et valoriser les activités culturelles et touristiques sur le territoire de la CCVC.

Le conseil communautaire adopte la délibération à l'UNANIMITÉ.

Article 1 : Autorise la création d'une commission culture-tourisme.

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité

Et le secrétaire de séance, pour extrait conforme.

Nadine NINOT,

A blue circular official stamp of the Communauté de Communes Vexin Centre is positioned over a handwritten signature in black ink. The stamp features a central emblem and the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VEXIN CENTRE' around the perimeter.

Présidente

La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2023_03_32
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 30 MARS 2023**

<p><u>Date de convocation :</u></p> <p>20 mars 2023</p> <p><u>Date de publication de l'ordre du jour :</u></p> <p>20 mars 2023</p> <p><u>Nombre de conseillers :</u></p> <p>En exercice 52 Présents 40 Votants 48</p> <p><u>Objet :</u></p> <p>Renouvellement du contrat pour l'emploi de juriste en ATA</p>	<p>Le trente mars deux-mil-vingt-trois, vingt-heure, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Nadine Ninot.</p> <p>Elle procède à l'appel des conseillers :</p> <p><u>Etaient présents (34 titulaires + 5 suppléants) :</u></p> <p><u>Présidente :</u> Nadine NINOT (Marines).</p> <p><u>Titulaires :</u> Mesdames et Messieurs Marcel ALLEGRE (Frémenville), Michel BAJARD (Cormeilles-en-Vexin), Stéphane BALAN (Frémécourt), Ludovic BAZOT (Le Bellay-en-Vexin), Christine BEIS (Cormeilles-en-Vexin), Nicolas BELANGE (Chars), Evelyne BOSSU (Chars), Jhony BOURGIN (Us), Catherine CARPENTIER (Grisy-les-Plâtres), Robert DE KERVEGUEN (Vigny), Maurice DELAHAYE (Le-Heaulme), Christine DELTRUC (Boissy l'Aillierie), Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Dominique FLAMENT (Guiry-en-Vexin), Catherine GENET (Marines), Philippe HOUDAILLE (Moussy), Isabelle JONCOUR-DANEL (Berville), Anne KEBE-SAURET (Cormeilles-en-Vexin), Marc LABROUSSE (Marines), Norbert LALLOYER (Longuesse), Angélique LEROYER (Marines), Jean LORINE (Marines), Stéphanie LOURTEL (Vigny), Ariane MARTIN (Chars), Alain MATEOS (Montgeroult), Chrystelle NOBLIA (Avernes), Jérôme OLIVIER (Neuilly-en-Vexin), Guy PARIS (Sagy), Jérémie PENTHER (Theuville), Michel RAZAFIMBELO (Haravilliers), Christophe ROCHE (Courcelles-sur-Viosne), Denis SARGERET (Théméricourt), Emilie VALLET (Nucourt), Claude VAUTIER (Boissy l'Aillierie).</p> <p><u>Suppléants (5) :</u> Mesdames et Messieurs : Stephan BRACQ (Le Perchay), Laurent BUTTEAU (Brignancourt), François DEGORGE (Condécourt), Jérôme GUERIN (Cléry-en-Vexin), Myriam VAUTIER (Commeny).</p> <p><u>Absents avec pouvoirs (9) :</u></p> <p>Mesdames et Messieurs : Florent AMBROSINO (Santeuil) donne pouvoir à Philippe HOUDAILLE (Moussy), Aline BOUDIN (Sagy) donne pouvoir à Guy PARIS (Sagy), Pierre CHIARADIA (Gouzangrez) donne pouvoir à Myriam VAUTIER (Commeny), Michel DEJARDIN (Marines) donne pouvoir à Marc LABROUSSE (Marines), Michel GUIARD (Boissy l'Aillierie) donne pouvoir à Claude VAUTIER (Boissy l'Aillierie), Cathy LUCAS (Marines) donne pouvoir à Catherine GENET (Marines), Anne-Marie MAURICE (Seraincourt) donne pouvoir à Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Delphine QUILLET (Us) donne pouvoir à Jhony BOURGIN (Us).</p> <p><u>Absents (4) :</u></p> <p>Mesdames et Messieurs : Philippe CHAUVET (Chars), Gilles MOLLAND (Bréançon), Patrick PELLETIER (Ableiges), Céline TRANCOSO (Ableiges).</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> Anne KEBE-SAURET est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.</p> <p>Madame la présidente soumet au vote le procès-verbal de la séance précédente.</p> <p>Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.</p>
---	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorisant le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris,

Considérant la nécessité de créer un emploi un emploi non permanent à temps non complet pour un poste de juriste, en Accroissement Temporaire d'Activité (ATA) (7h/semaine), pour une durée de 4 mois, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, dans un grade d'attaché relevant de la catégorie A,

Considérant que ses missions seront les suivantes :

- Gestion des instances (convocations, préparation des délibérations, note de synthèse, présence aux conseils communautaires, rédaction du PV et envoi des délibérations au contrôle de légalité)
- Assistance et conseil juridique pour les contrats de la CCVC
- Veille juridique et rédaction de notes sur l'application de nouvelles directives, concernant toutes les communes
- Sécurisation des actes communautaires
- Suivi du contentieux et précontentieux
- Assistance aux communes (SVP) suivant le temps restant

Le conseil communautaire adopte la délibération à l'UNANIMITÉ.

Article 1 : Autorise la création à compter du 1^{er} mai 2023 un emploi non permanent à temps non complet pour un poste de juriste, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'attaché relevant de la catégorie A.

Article 2 : Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de quatre mois.

Article 3 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité ainsi qu'au CIG grande couronne.

Et le secrétaire de séance, pour extrait conforme.

Nadine NINOT,



Présidente

La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2023_03_33
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 30 MARS 2023**

Date de convocation :

20 mars 2023

Date de publication de l'ordre du jour :

20 mars 2023

Nombre de conseillers :

En exercice	52
Présents	40
Votants	48

Objet :

Renouvellement du contrat assistant comptable en ATA

Le trente mars deux-mil-vingt-trois, vingt-heure, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Nadine Ninot.

Elle procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents (34 titulaires + 5 suppléants) :

Présidente : Nadine NINOT (Marines).

Titulaires : Mesdames et Messieurs Marcel ALLEGRE (Frémainville), Michel BAJARD (Cormeilles-en-Vexin), Stéphane BALAN (Frémécourt), Ludovic BAZOT (Le Bellay-en-Vexin), Christine BEIS (Cormeilles-en-Vexin), Nicolas BELANGE (Chars), Evelyne BOSSU (Chars), Jhony BOURGIN (Us), Catherine CARPENTIER (Grisy-les-Plâtres), Robert DE KERVEGUEN (Vigny), Maurice DELAHAYE (Le-Heaulme), Christine DELTRUC (Boissy l'Aillerie), Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Dominique FLAMENT (Guiry-en-Vexin), Catherine GENET (Marines), Philippe HOUDAILLE (Moussy), Isabelle JONCOUR-DANEL (Berville), Anne KEBE-SAURET (Cormeilles-en-Vexin), Marc LABROUSSE (Marines), Norbert LALLOYER (Longuesse), Angélique LEROYER (Marines), Jean LORINE (Marines), Stéphanie LOURTEL (Vigny), Ariane MARTIN (Chars), Alain MATEOS (Montgeroult), Chrystelle NOBLIA (Avernes), Jérôme OLIVIER (Neuilly-en-Vexin), Guy PARIS (Sagy), Jérôme PENTHER (Theuville), Michel RAZAFIMBELO (Haravilliers), Christophe ROCHE (Courcelles-sur-Viosne), Denis SARGERET (Théméricourt), Emilie VALLET (Nucourt), Claude VAUTIER (Boissy l'Aillerie).

Suppléants (5) : Mesdames et Messieurs : Stephan BRACQ (Le Perchay), Laurent BUTTEAU (Brignancourt), François DEGORGE (Condécourt), Jérôme GUERIN (Cléry-en-Vexin), Myriam VAUTIER (Commeny).

Absents avec pouvoirs (9) :

Mesdames et Messieurs : Florent AMBROSINO (Santeuil) donne pouvoir à Philippe HOUDAILLE (Moussy), Aline BOUDIN (Sagy) donne pouvoir à Guy PARIS (Sagy), Pierre CHIARADIA (Gouzangrez) donne pouvoir à Myriam VAUTIER (Commeny), Michel DEJARDIN (Marines) donne pouvoir à Marc LABROUSSE (Marines), Michel GUIARD (Boissy l'Aillerie) donne pouvoir à Claude VAUTIER (Boissy l'Aillerie), Cathy LUCAS (Marines) donne pouvoir à Catherine GENET (Marines), Anne-Marie MAURICE (Seraincourt) donne pouvoir à Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Delphine QUILLENT (Us) donne pouvoir à Jhony BOURGIN (Us).

Absents (4) :

Mesdames et Messieurs : Philippe CHAUVET (Chars), Gilles MOLLAND (Bréançon), Patrick PELLETIER (Ableiges), Céline TRANCOSO (Ableiges).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.

Secrétaire de séance Anne KEBE-SAURET est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Madame la présidente soumet au vote le procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorisant le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif deuxième classe pour une durée de quatre mois, afin d'accompagner le responsable finance, dans le contexte d'un accroissement temporaire d'activité, afin de gérer le flux chorus et la mise en place de connecteurs et d'un paramétrage logiciel,

Considérant que ce poste requiert de solides connaissances en comptabilité fournisseur ; Qu'une première expérience professionnelle dans la comptabilité est appréciée, ainsi que de la rigueur dans l'exécution des tâches,

Le conseil communautaire adopte la délibération à l'UNANIMITÉ.

Article 1 : Autorise la création à compter du 1^{er} avril 2023 un emploi non permanent à temps non complet, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint administratif deuxième classe, relevant de la catégorie hiérarchique C.

Article 2 : Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de deux mois.

Article 3 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité ainsi qu'au CIG grande couronne.

Et le secrétaire de séance, pour extrait conforme.

Nadine NINOT,

Présidente

La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.